

**CONSEIL**

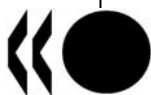
**Conseil**

**EVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITE DE L'INVESTISSEMENT**

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec Kevin Williams:  
(Kevin.Williams@oecd.org; +33 1 4524 1867)

**JT03280962**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format



## RESUME

Cette évaluation, qui couvre la période comprise entre 2004 et 2009 évalue la pertinence, l'efficacité et l'efficacités des travaux du Comité de l'investissement. Bien que les activités du Groupe de Travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales aient été incluses dans le cadre de l'évaluation comme il en était convenu à l'origine, elles sont reportées séparément dans le document C(2010)35/PART2. La séparation de l'évaluation en deux parties sera considérée comme purement fonctionnelle.

### APPRECIATION

#### **Pertinence : Elevée à très élevée**

- Les objectifs du programme de travail et du mandat du Comité correspondent bien aux besoins des responsables de l'action publique dans le domaine de l'investissement. En outre, les programmes de travail successifs du Comité ainsi que les projets et les objectifs concrets contenus dans ces programmes de travail présentent un grand intérêt pour les Membres, d'où la participation relativement élevée des Délégués nationaux aux travaux de la plupart des organes du Comité qui s'est accrue pendant la période couverte par l'évaluation. La pertinence des travaux menés sous la responsabilité du Comité a également été reconnue dans le cadre de rapports trimestriels et publics soumis au G20, sur l'adhésion aux engagements politiques de commerce et d'investissement.
- Dans ce contexte positif, les exercices de définition des Orientations à moyen terme conduits jusqu'en 2007 indiquent que le Domaine de résultats *Investissement* reçoit de la part des Membres un rang de priorité moyen au regard de l'évolution des financements au titre de la Partie I.

#### **Efficience : Moyenne à élevée**

- Le Comité enregistre de bonnes performances sur le plan de l'efficience technique, et le niveau de qualité de la grande majorité des Résultats produits depuis 2004 est jugé élevé ou très élevé par les responsables de l'action publique.
- Le Comité est parvenu à exécuter un programme de travail de grande ampleur, en même temps, qu'il s'est ouvert de plus en plus largement aux parties prenantes non-Membres de l'OCDE. Cependant, il doit encore s'organiser de manière à permettre l'optimisation de sa structure par la contribution de tous les Membres à ses travaux, notamment dans le domaine des Relations internationales.

#### **Efficacité : Elevée**

- Les travaux du Comité ont des impacts de grande envergure dans les pays de l'OCDE ainsi que dans les non-Membres. Les produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international ainsi que des accords internationaux sur l'investissement, et

du *Projet sur la liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs « stratégiques »* sont parmi ceux dont l'impact est le plus important.

- Le bilan annuel des Points de Contact Nationaux sur leurs expériences dans la promotion des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, est remis en question par certaines parties prenantes, concernant la capacité à améliorer considérablement et suffisamment rapidement leur mise en place. Les Membres perçoivent les Principes Directeurs comme ayant un impact politique particulièrement fort, tout en reconnaissant que davantage pourrait être entrepris au niveau national, notamment par les pays adhérents.

## RECOMMANDATIONS

**Recommandation n°1** : Le Comité devrait ajuster la répartition du travail au sein de sa structure, afin de s'assurer que son Groupe de Travail joue un rôle complémentaire à celui de l'organe de Niveau I.

**Recommandation n°2** : Le Comité devrait revoir ses méthodes de travail afin d'optimiser la contribution de tous les Membres à ses travaux, y compris dans le domaine des Relations internationales.

**Recommandation n°3** : Le Comité devrait étudier des moyens permettant un suivi et une promotion plus efficaces de la cohérence des travaux menés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'investissement.

**Recommandation N°4**: Le Comité devrait promouvoir la mise en œuvre effective des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en tirant pleinement profit de la prochaine procédure de révision.

## TABLE DES MATIERES

1. Le Comité de l'investissement et son cadre d'action.....	5
2. Méthode d'évaluation et approche.....	6
3. Conclusions et recommandations de l'évaluation .....	6
3.1 Appréciation de la pertinence .....	7
3.2 Appréciation de l'efficacité.....	8
3.3 Appréciation de l'efficacités.....	11
4. Action proposée .....	12
ANNEXE I.....	14
1. Le Comité de l'investissement.....	14
2. Cadre d'action.....	16
3. Orientations et fonctionnement.....	16
3.1 Analyse de la pertinence .....	16
3.2 Analyse de l'efficacité .....	21
4. Impacts des travaux du Comité de l'investissement dans le domaine de l'investissement.....	41
4.1 Analyse de l'efficacité à court et à moyen terme.....	42
4.2 Analyse de l'efficacité à long terme .....	55
4.3 Analyse de l'efficacité des activités dans le domaine des relations mondiales .....	55
ANNEXE II .....	60
1. Approche et mise en œuvre.....	60
2. Critères d'évaluation et indices.....	61
2.1 Pertinence.....	61
2.2 Efficacité.....	62
2.3 Efficacités.....	63
3. Etude du questionnaire .....	64
3.1 Réponses .....	64
3.2 Traitement des réponses.....	65
4. Personnes interrogées.....	65
4.1 Les Délégués.....	65
4.2 Les agents de l'OCDE.....	65
4.3 Autres Organisations internationales et parties prenantes .....	66
5. Documents révisés .....	66
ANNEXE III.....	69

## 1. Le Comité de l'investissement et son cadre d'action

1. Le Comité de l'investissement résulte de la fusion en 2004 du Comité des mouvements de capitaux et des transactions invisibles (CMIT) et du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales (CIME)<sup>1</sup>, respectivement créés en 1961 et 1975.

2. Le Comité comporte cinq organes subsidiaires, dont quatre se consacrent au Domaine de résultats « Investissement » (4.1.1) :

- Groupe de travail du Comité de l'investissement ;
- Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres ;
- Réunion annuelle des Points de Contact Nationaux sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PCN) ;
- Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux.

3. Le Comité est chargé de la mise en œuvre des Codes juridiquement contraignants de l'OCDE sur la Libération des mouvements de capitaux et la Libération des opérations invisibles courantes de 1961, ainsi que de la *Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et des entreprises multinationales* de 1976, deux des instruments juridiques de l'OCDE dans le domaine de l'investissement international et des entreprises multinationales.

4. On peut également mentionner le Groupe de travail sur un cadre d'action pour l'investissement, organe *ad hoc* créé par le Comité de l'investissement en 2004 et dissous en 2006.

5. Le mandat du Comité de l'investissement court jusqu'à la fin 2013.

6. Les travaux du Comité de l'investissement<sup>2</sup> sont soutenus par deux divisions de la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF) : la Division de l'investissement (DAF/INV), qui agit en tant que Secrétariat du Comité, et la Division du développement du secteur privé (DAF/PSD) qui s'intéresse à la mise en œuvre des initiatives régionales.

7. Les éléments fondamentaux du cadre des travaux sur l'investissement international, d'après les descriptifs des PTB 2005-2006 et 2007-2008, sont les suivants :

- la forte progression de nouveaux acteurs majeurs et la réapparition du risque de réponses protectionnistes aux préoccupations croissantes de sécurité nationale et autres problèmes stratégiques ;
- la nécessité d'aider les pays les moins avancés à s'intégrer à l'économie mondiale, dans laquelle l'investissement devient l'un des principaux moteurs de mondialisation.

---

1. C(2004)3 et CORR1 et C/M(2004)3, point 40. Cette fusion, annoncée dans le rapport Nicholson [SG(2003)1], impliquait la suppression des deux sous-comités.

2. Par convention, toute référence au Comité de l'investissement dans le présent rapport désigne le Comité de substance, c'est-à-dire l'organe qui rend compte directement au Conseil. Les références au Comité désignant le comité de substance et ses organes subsidiaires, à l'exception du Groupe de travail sur la corruption qui fait l'objet d'un rapport séparé [C(2009)124/PART2]. De même, toutes les références aux membres renvoient aux 30 Membres et à la Commission européenne.

## 2. Méthode d'évaluation et approche

8. La présente évaluation en profondeur a été réalisée entre Mars et Septembre 2009. Le mandat de l'évaluation et une version préliminaire du présent rapport ont été examinés lors d'une réunion du Comité d'Evaluation à laquelle le Bureau du Comité de l'investissement et le Secrétariat étaient représentés<sup>3</sup>.

9. L'évaluation porte sur l'orientation des travaux du Comité, son fonctionnement et les Résultats dont il doit répondre, ainsi que sur l'utilisation de ces Résultats par les pouvoirs publics et leur impact sur les politiques. Elle couvre la période allant de 2004 à 2009 pour ce qui touche au fonctionnement du Comité et 2004 à 2008 en ce qui concerne l'impact de ses travaux.

10. Le Comité a été évalué au regard des critères suivants :

- **pertinence** : sa capacité à répondre aux besoins des Membres et de la Commission Européenne dans le domaine de l'investissement et de continuer à y répondre à moyen terme ;
- **efficience** : sa capacité à optimiser les rapports entre les contributions de ses ressources humaines et financières et la qualité de ses Résultats, en mettant l'accent sur son orientation et son fonctionnement, considérés comme des facteurs clés ;
- **efficacité** : analyser l'utilisation des Résultats et mesurer l'étendue et la viabilité de leurs impacts sur l'élaboration des politiques des Membres et de la Commission Européenne.

11. Les observations formulées par les non-Membres ayant adhéré aux outils placés sous la responsabilité du Comité ont également été intégrées à l'évaluation, de même que les données recueillies auprès des représentants d'autres organisations internationales et parties prenantes.

12. Au total, 32 entretiens ont eu lieu avec des délégués, des responsables de l'OCDE et des représentants d'autres organisations internationales et parties prenantes. Une enquête a été menée afin de recueillir des données auprès des responsables de l'action publique des pays membres ainsi que des non-Membres. Vingt Membres de l'OCDE ont répondu à l'enquête ce qui correspond à un taux de participation de 67.7 %, porté à 82 % après pondération en fonction des contributions. Six non-Membres et autres organisations ont également répondu à l'enquête.

13. Les données tirées des trois exercices de définition des Orientations à moyen terme de 2003, 2005 et 2007 ont également été exploitées, ainsi que d'autres sources internes pertinentes.

## 3. Conclusions et recommandations de l'évaluation

14. L'adéquation entre le programme de travail et les objectifs du Comité a été jugée élevée à très élevée, tandis que son efficacité dans l'accomplissement de ses fonctions et l'efficience de son fonctionnement ont été jugées respectivement de moyenne à élevée par le Comité d'évaluation. Dans ce contexte, l'évaluation identifie quatre domaines qui pourraient être améliorés et des recommandations afférentes sont proposées.

---

3. La réunion de validation du mandat s'est déroulée le 27 mars 2009 [CEV(2009)2]. Etant donnée la nature indépendante du Groupe de travail sur la corruption, son Groupe de direction a rencontré le Comité d'évaluation séparément du Bureau du Comité de l'investissement. La réunion de validation du rapport final a eu lieu le 8 décembre 2009.

### 3.1 *Appréciation de la pertinence*

15. L'évaluation de la pertinence repose sur une appréciation qualitative et une synthèse des éléments suivants:

- le rang de priorité, par rapport aux travaux de l'OCDE, attribué par les Membres aux Domaines de résultats qui sont du ressort du Comité, au regard de l'évolution des financements au titre de la Partie I ;
- l'intérêt des Membres et des autres parties prenantes pour les travaux du Comité, mesuré à partir du nombre de délégués en poste dans les capitales prêts à se déplacer pour assister aux réunions ;
- le degré de concordance entre les objectifs fixés dans le mandat/les résultats attendus énoncés dans le PTB du Comité et les besoins des décideurs publics des pays membres, d'après les données fournies par l'enquête d'évaluation.

16. La performance du programme de travail et des objectifs du Comité au regard de ce critère d'évaluation est jugée d'élevée à très élevée.

17. Cette appréciation se fonde avant tout sur la forte coïncidence observée entre l'impact politique attendu par le Comité et les besoins d'une grande partie des responsables de l'action publique dans les deux domaines considérés. D'autre part, la participation des Délégués nationaux reste stable, à un niveau relativement élevé, et s'est accrue dans une grande partie des organes du Comité. En revanche, les résultats des exercices successifs de définition des Orientations à Moyen Terme se référant à la période couverte par l'évaluation, semblent indiquer que le Domaine de Résultats, « *Investissement* » présentait une priorité de rang moyen pour les Membres.

18. Les analyses et conclusions correspondantes sont présentées aux paragraphes 62 à 73 de l'Annexe I au présent rapport. Les principaux éléments de l'évaluation sont résumés dans les paragraphes suivants.

19. La participation des Délégués nationaux, définie selon le taux de délégations des pays membres envoyant au minimum un Délégué national aux réunions, fournit un indicateur sur l'intérêt des experts techniques et politiques pour les programmes de travail successifs, ainsi que pour les projets et les objectifs concrets qu'ils contiennent. Depuis 2004, la participation des Délégués nationaux aux travaux du Comité de l'investissement s'est maintenue à un niveau légèrement supérieur à 87 % en moyenne. Pour ce qui est de ses organes subsidiaires, le Groupe de travail a enregistré une hausse de la participation de 10 % environ et le Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux une hausse de 3 %. À l'inverse, la participation des Délégués nationaux a baissé en moyenne aux dernières réunions annuelles des Points de Contact Nationaux (-7.5 %) ainsi qu'aux réunions du Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres (-4.8 %).

20. A l'exception du Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres, la participation des Délégués nationaux dans les divers organes du Comité a dans l'ensemble dépassée 80 %. En ce qui concerne le Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux, le taux de participation a atteint 90%.

21. L'influence que peut exercer un comité sur l'élaboration des politiques dans des domaines clés dépend de sa capacité à comprendre les besoins des responsables de l'action publique et à les convertir en un ensemble d'objectifs à atteindre par la mise en œuvre d'un programme de travail. Parmi les six objectifs définis dans le domaine de l'investissement, tous sauf un correspondaient aux besoins des responsables de

l'action publique (la moitié au moins des Membres ayant répondu à l'enquête ont jugé leur pertinence élevée), et trois d'entre eux présentaient une pertinence élevée pour quatre Membres sur cinq. L'objectif stratégique *d'une ouverture et d'une transparence accrue des cadres de l'action publique dans les domaines de l'investissement, des mouvements de capitaux et des services* se détache particulièrement car il présente une pertinence élevée pour neuf Membres sur dix. Cependant, selon une majorité de Membres, les objectifs politiques du Comité ne se développeront pas de manière importante à moyen terme.

22. Les exercices successifs de définition des Orientations à moyen terme conduits depuis 2003, qui permettent aux Membres de l'OCDE de définir collectivement les priorités pour l'avenir et les réaffectations de ressources budgétaires souhaitées à l'échelle de l'ensemble de l'administration, indiquent que le Domaine de résultats *Investissement* est considéré comme une priorité de rang moyen au regard de l'évolution des financements au titre de la Partie I au cours de la période de 2004 à 2009.<sup>4</sup>

23. Dans un cadre plus large, la pertinence des travaux de l'OCDE dans ce domaine a été reconnue. Cette reconnaissance a pris la forme d'une demande formulée auprès de l'Organisation d'apporter son savoir-faire au processus d'évaluation trimestrielle au G20 sur l'adhésion aux engagements politiques de d'investissement.

### 3.2 *Appréciation de l'efficacité*

24. L'appréciation de l'efficacité d'un Comité repose sur une évaluation qualitative et une synthèse des éléments suivants :

- l'efficacité technique, qui représente le rapport entre la qualité du travail accompli et les ressources de la Partie I du budget dont il bénéficie ;
- l'efficacité des processus, qui correspond à l'orientation et l'exécution optimales des travaux.

25. La performance du Comité du point de vue de l'efficacité est jugée de moyenne à élevée.

26. Cette appréciation résulte avant tout des bons résultats du Comité sur le plan de l'efficacité technique. La grande majorité des Résultats produits entre 2004 et 2008 a présenté une qualité élevée, voire très élevée, de l'avis des responsables de l'action publique. Le Comité a fait preuve d'une bonne efficacité technique pour mener à bien un programme de travail chargé, grâce à la mise en œuvre, en 2004, d'une stratégie et d'une organisation réussies. Certains questionnements concernant son fonctionnement restent cependant à développer, en particulier en ce qui concerne l'organisation de ses travaux au sein de sa structure.<sup>5</sup>

27. Les analyses effectuées et leurs conclusions figurent aux paragraphes 76 à 144 de l'Annexe I au présent rapport. Les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-dessous.

#### 3.2.1 *Efficacité technique*

28. De 2004 à 2008, le Comité était responsable de nombreuses activités, allant de la mise en œuvre des instruments de l'OCDE à la production d'analyses et de statistiques, en passant par la gestion des

---

4. Cependant, les récents exercices de définition des OMT de 2009 ont classé le Domaine de résultat *Investissement* comme l'une des priorités les plus élevées de l'OCDE, selon la réattribution des ressources au titre de la Partie I.

5. Les entretiens n'ont rapporté aucune action entreprise en non-conformité avec les Règlements de Procédure.



initiatives régionales dans le cadre des relations internationales. Pour les besoins de l'évaluation, les résultats de ces travaux ont été groupés en 10 groupes homogènes de produits en fonction des axes de travail.

29. L'évaluation de la qualité faite par les responsables de l'action publique du point de vue de l'utilisateur est positive pour une majorité de groupes de produits (la qualité est jugée « élevée » ou « très élevée » par les deux tiers au moins des Membres ayant répondu à l'enquête). Les non-Membres ayant répondu formulent la même appréciation positive. La qualité est jugée particulièrement remarquable (par neuf Membres sur dix) dans le cas des groupes de produits suivants :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et publications s'y rapportant ;
- Produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international ;
- Produits dans le domaine de la liberté d'investissement, de la sécurité nationale et des secteurs « stratégiques ».

30. Certaines organisations parties prenantes critiquent cependant les rapports annuels sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales dont elles déplorent le manque d'analyse et le déséquilibre, ainsi que l'absence de recommandations à prendre en compte, tandis que d'autres considèrent qu'il s'agit de faiblesses dans la mise en œuvre de cet instrument.

31. Les responsables de l'action publique sont également préoccupés par la qualité des activités dans le domaine des relations internationales. En effet, l'appréciation portée par près de la moitié des Membres en mesure de se prononcer sur la Charte pour l'Investissement en Europe du Sud-est et sur l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique est de qualité moyenne, au mieux. Cette appréciation n'est cependant pas partagée par les non-Membres ayant contribué à l'évaluation, en particulier par certains de ceux directement visés par ces programmes.

32. Le Domaine de résultats 4.1.1 représentait ces dernières années 2.8 % des ressources affectées au titre de la Partie I du budget aux travaux de substance sur l'action publique. Le niveau des financements au titre de la Partie I reste relativement stable en valeur nominale, les variations résultant essentiellement des ressources provenant du Fonds central pour les projets prioritaires (CPF). Les contributions volontaires, qui visent surtout les initiatives régionales, représentent depuis 2005 plus de 60 % du financement total du Comité de l'investissement, et même près de 85 % aujourd'hui avec le lancement d'un quatrième programme régional dans le domaine des politiques d'investissement. Deux groupes de produits dans le domaine des Relations internationales présentent une qualité largement en-deçà du seuil.

### 3.2.2 *Efficiences des processus*

33. Les processus utilisés par le Comité pour déterminer l'orientation de ses politiques sont globalement fiables et fonctionnent bien. Le mandat du Comité de l'investissement a été renouvelé en 2008 et définit clairement un ensemble d'objectifs destinés à orienter ses travaux. Le processus d'élaboration du programme de travail relatif au Domaine de résultats 4.1.1 est jugé satisfaisant par les délégués, y compris pour ce qui concerne les statistiques des investissements internationaux.

34. Le Comité de l'investissement, son Groupe de travail, le Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres et la réunion annuelle des Points de Contact Nationaux offrent différents lieux d'échanges, rassemblant souvent les mêmes délégués qui se consacrent à plusieurs éléments du programme de travail. Les réunions sont pour leur part organisées l'une à la suite de l'autre pour faciliter la coordination. Les Présidents des organes subsidiaires sont tous membres d'office du Bureau du Comité de

l'investissement. Ainsi, le Comité présente une cohérence importante centrée sur ses activités essentielles en matière d'investissement. En revanche, les travaux statistiques dont le Comité de l'investissement est responsable sont intégralement délégués aux experts du Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux.

35. Depuis la création du Comité de l'investissement en 2004, plusieurs modifications ont été apportées aux modalités d'organisation et de gestion des réunions ; les ordres du jour sont davantage orientés vers l'action publique et des tables rondes sont consacrées à des projets particuliers. Aussi, les réunions des Points de Contact Nationaux évoluent vers une nouvelle organisation donnant moins d'importance aux procédures et davantage aux résultats.

36. Ces dispositions ont permis d'exécuter de façon satisfaisante et dans les délais impartis un important programme de travail, au risque que le Bureau soit perçu par certains comme jouant un rôle excessivement dominant et en plaçant à la charge des délégués une quantité importante de documentation à traiter, compte tenu de la multiplicité de leurs tâches au sein du Comité. De plus, l'objectif d'accroître de façon significative la participation de Délégués nationaux de haut niveau au sein du Comité de l'investissement n'a pas été atteint, selon le rapport *Le Comité de l'investissement : Stratégie et Organisation*, agréé par le Comité en 2004.

**Recommandation n°1 :** Le Comité devrait ajuster la répartition du travail au sein de sa structure, afin de s'assurer que son Groupe de Travail joue un rôle complémentaire à celui de l'organe de Niveau I.

37. Comme indiqué précédemment, les activités de Relations Internationales dans le domaine de l'investissement sont supervisées par un organe spécifique. Les délégués sont généralement bien informés des initiatives régionales. En outre, le Forum Mondial sur l'Investissement International, maintenant mis en œuvre sous une forme nouvelle en collaboration avec la CNUCED, fonctionne bien selon les déclarations. En matière de retour d'informations sur les relations internationales, des dispositifs d'évaluation et de suivi des examens des politiques des pays sont en place ; l'Initiative pour l'Europe du Sud-est a été évaluée en 2004 et le Forum Mondial sur l'Investissement International a été pris en compte dans le cadre d'un examen général des forums mondiaux en 2007. En vertu d'un accord de financement conclu avec un des organismes bailleurs de fonds, une évaluation de la mise en œuvre du Programme OCDE-MENA doit être effectuée au cours la période couverte par le programme. Cependant, dans le cadre des initiatives régionales du Comité, il a été difficile d'obtenir un bon niveau d'implication des délégués aux réunions, en dehors de celles qui se sont tenues à Paris.

**Recommandation N°2:** Le Comité devrait revoir ses méthodes de travail afin d'optimiser la contribution de tous les Membres à ses travaux, y compris dans le domaine des Relations internationales.

38. Le Comité est particulièrement ouvert aux non-Membres dans le domaine de l'investissement, comme en témoignent leur participation à des projets spécifiques (Cadre d'action pour l'investissement et projet sur la liberté d'investissement), et l'adhésion de 12 non Membres à la *Déclaration des gouvernements des pays Membres de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales*. Des examens en vue de l'adhésion sont en cours, et deux pays visés par l'Engagement Renforcé ont fait l'objet de rapports sur l'investissement.

39. Selon la coopération horizontale, ce processus est relativement étendu, au niveau des Délégués intervenant directement comme au niveau du Secrétariat. Tandis que les interactions et les relations avec d'autres organes de l'OCDE font l'objet d'observations largement positives, certains se sont inquiétés de la

capacité du Comité de l'investissement à s'acquitter de ses fonctions horizontales et consultatives à l'intérieur de l'Organisation, prévues par son mandat.

**Recommandation N°3:** Le Comité devrait étudier des méthodes permettant un suivi et une promotion plus efficaces de la cohérence des travaux menés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'investissement

40. Le Comité de l'investissement entretient des relations avec d'autres organisations internationales, essentiellement en les invitant à prendre part à ses réunions en qualité d'observateurs réguliers, et en collaborant avec elles dans le cadre de projets spécifiques, en particulier dans les domaines des relations internationales et des statistiques. La Banque Mondiale et la CNUCED ont ainsi pris part au projet de Cadre d'action pour l'investissement, tandis que le nouveau Forum Mondial sur l'Investissement International, comme précédemment indiqué, a été lancé en collaboration avec la CNUCED. Plus récemment, la CNUCED et l'OMC, ainsi que la Banque Mondiale sont devenus des observateurs réguliers auprès du Comité de l'investissement et ont récemment entamé leur collaboration avec l'OCDE dans le cadre d'une requête du G20. En 2009, ce dernier a exprimé son souhait de voir participer les dites Organisations dans le processus de rapports trimestriels sur le respect des engagements en matière de politiques d'échanges et d'investissement. La nature et l'intensité des relations avec d'autres organisations internationales sont évaluées positivement, en dépit des préoccupations qui subsistent sur la capacité du Comité de l'investissement à poursuivre ces relations compte tenu de ses ressources limitées.

41. Le BIAC, le TUAC et les organisations de la société civile placées sous l'égide d'OECD Watch participent à des réunions et contribuent directement à des projets spécifiques dans le domaine de l'investissement. Il est largement reconnu que le Comité de l'investissement a tiré de grands avantages de la participation d'une communauté élargie de parties prenantes à ses travaux, malgré une certaine insatisfaction due en grande partie au traitement des questions de responsabilité des entreprises dans le cadre des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales.

### 3.3 *Appréciation de l'efficacité*

42. Il s'agit de mettre en lumière le degré d'utilisation des Résultats et leurs effets sur les politiques, c'est-à-dire l'influence qu'ils exercent sur l'élaboration des politiques conformément aux objectifs du Comité et toute évolution durable de l'action publique susceptible d'en découler.

43. La performance du Comité du point de vue de l'efficacité est jugée élevée.

44. Cette appréciation repose sur la constatation que l'impact des travaux du Comité dans ses domaines de compétence s'étend aux pays membres de l'OCDE ainsi qu'aux non-Membres.

45. Les analyses effectuées et leurs conclusions figurent aux paragraphes 151 à 162 de l'annexe I au présent rapport. Les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après.

46. L'impact sur les politiques de l'ensemble des travaux relevant de la responsabilité du Comité, est jugé important (c'est-à-dire que l'impact est jugé de qualité moyenne, élevée ou très élevée par la moitié au moins des Membres ayant répondu à l'enquête). Les éléments suivants sont ceux qui reçoivent les notes les plus élevées :

- les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ;
- les produits dans le domaine de la mesure et de l'analyse de l'investissement international et des accords d'investissement international ;
- le projet sur la liberté d'investissement (FOI).

47. Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations de 42 gouvernements membres et non-membres de l'OCDE, qui s'adressent à des compagnies opérant dans ou depuis leurs territoires et couvrant l'ensemble des domaines majeurs de la responsabilité collective. Les principes directeurs utilisent un mécanisme de suivi basé sur les Points de Contacts Nationaux, que les pays adhérents se sont engagés à mettre en œuvre par l'intermédiaire d'un ensemble de Décisions du Conseil. Compte tenu de la nature contraignante de la Convention et des Principes directeurs, il semblerait raisonnable d'évaluer leur succès en fonction de leur influence sur les pratiques professionnelles et les initiatives privées, ainsi que sur leur capacité à négocier et à concilier les allégations des parties prenantes quant à l'inobservation des outils des recommandations par les compagnies. Cependant, en ce qui concerne ce même instrument, approuvé en 2000, les observations communiquées essentiellement par d'autres parties prenantes que les Membres, en particulier par certaines organisations, semblent indiquer que des progrès restent à faire quant aux effets attendus. Le manque de solidité attribué au processus d'examen par les pairs apparaît comme un facteur essentiel des résultats *hétérogènes et souvent médiocres* des Points de Contacts Nationaux chargés de faire face aux questions et aux problèmes posés dans des possibles affaires de non-conformité aux Principes directeurs.

**Recommandation n°4** : Le Comité devrait promouvoir la mise en œuvre effective des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en tirant pleinement profit de la prochaine procédure de révision.

48. Après étude des effets cumulés à plus long terme des travaux du Comité, il ressort que le domaine de l'investissement assure un impact durable et à plus long terme sur une moitié des Membres. Au vu des observations formulées, il semble que cette appréciation soit due au fait que les travaux sur les politiques d'investissement accompagnent les initiatives des responsables de l'action publique plutôt qu'elles ne les guident.

49. Les observations des responsables de l'action publique, y compris des non Membres, sur les activités et les produits en matière de relations internationales, indiquent que toutes ont un impact significatif ou sont largement considérées comme utiles.

#### **4. Action proposée**

50. Au regard des déclarations précédentes, le Conseil est invité à adopter les conclusions préliminaires suivantes :

##### LE CONSEIL

- a) prend note du Document C(2010)35/PART1 ;
- b) note que l'évaluation du Comité d'évaluation concernant le Comité de l'investissement avait jugé la pertinence d' « élevée à très élevée », l'efficacité de « moyenne à élevée », et l'efficacité d' « élevée » ;
- c) approuve les recommandations suivantes, proposées par le Comité d'évaluation :
  - i) le Comité de l'investissement devrait adapter la répartition du travail au sein de sa structure, afin de s'assurer que son Groupe de Travail joue un rôle complémentaire à celui de l'organe de Niveau I ;

---

6. *Révision 2008 par OECD Watch des Points de contact nationaux et de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE*, rapport du 7 avril 2008 de John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la question des droits de l'homme, et communications du TUAC et de OECD Watch à la réunion annuelle 2009 des Points de contact nationaux [DAF/INV/NCP/RD(2009)3].

- ii) le Comité de l'investissement devrait revoir ses méthodes de travail afin d'optimiser la contribution des tous les Membres à ses travaux, y compris dans le domaine des Relations internationales ;
  - iii) le Comité de l'investissement devrait étudier des méthodes permettant un suivi et une promotion plus efficaces de la cohérence des travaux menés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'investissement ;
  - iv) le Comité de l'investissement devrait promouvoir la mise en œuvre effective des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en tirant pleinement profit de la prochaine procédure de révision ;
- d) invite le Comité de l'investissement à prendre les mesures nécessaires concernant la mise en œuvre des recommandations c) i) à iv) ci-dessus, et de présenter un plan afférent au Comité d'évaluation avant la fin du mois d'octobre 2010 ;
- e) invite le Comité d'évaluation à suivre l'exécution des recommandations et à soumettre un rapport afférent au Conseil avant la fin du mois d'avril 2011.

## ANNEXE I

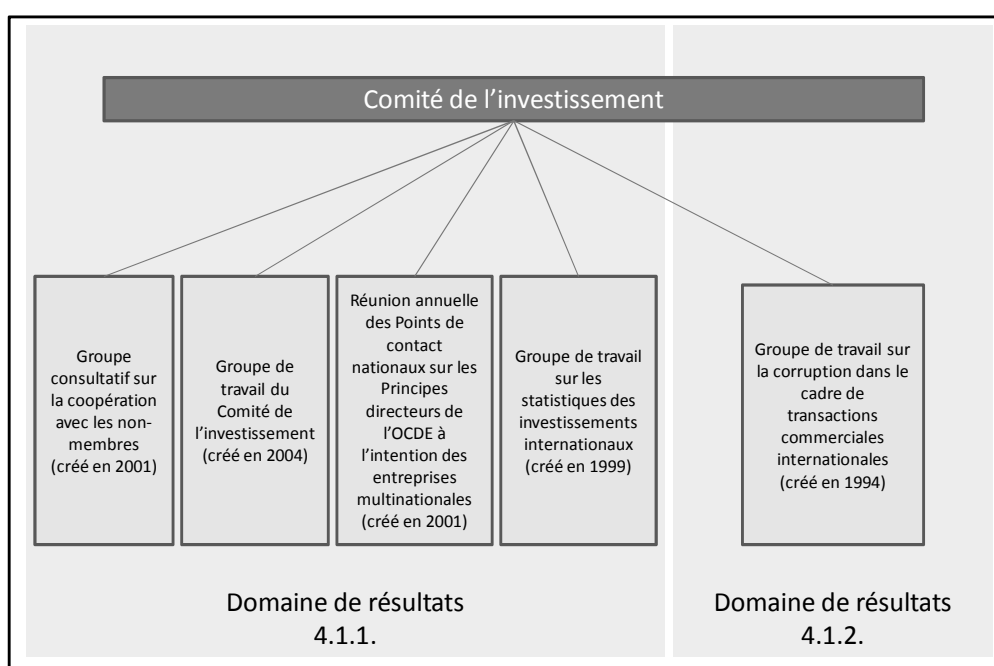
## 1. Le Comité de l'investissement

51. Le Comité de l'investissement résulte de la fusion en 2004 du Comité des mouvements de capitaux et des transactions invisibles (CMIT) et du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales (CIME)<sup>7</sup>, organes respectivement créés en 1961 et 1975.

52. La sous-structure du Comité se compose d'un ensemble de quatre organes subsidiaires chargés de mener des travaux dans le Domaine de résultats *Investissement* (4.1.1) et du Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales qui travaillent dans le Domaine de résultats *Lutte contre la corruption* (4.1.2).

53. Bien que le Comité de l'investissement et le Groupe de travail sur la corruption soient institutionnellement liés, ce dernier prépare et exécute ses travaux en toute autonomie, et n'entretient aucuns rapports opérationnels avec son comité notionnel parent.

Figure 1. Structure officielle du Comité (2004-2009)



7. C(2004)3 et CORR1, et C/M(2004)3, point 40. Cette fusion, annoncée dans le rapport Nicholson [SG(2003)1], impliquait la suppression des deux sous-comités.

54. En outre, un Groupe de travail *ad hoc* sur un cadre d'action pour l'investissement a été mis en place par le Comité de l'investissement en 2004 et dissous en 2006.

55. L'encadré ci-dessous présente les instruments juridiquement contraignants de l'OCDE dans les domaines de l'investissement international et des entreprises multinationales dont le Comité est directement responsable.

Le **Code de la libération des mouvements de capitaux**, adopté en 1961, crée des obligations juridiquement contraignantes de maintien de la liberté des mouvements de capitaux – c'est en fait le seul instrument multilatéral qui comporte de telles dispositions. Il couvre tout l'éventail des flux de capitaux et définit des obligations concernant l'établissement d'entreprises sous contrôle étranger.

Le **Code de la libération des opérations invisibles courantes**, également adopté en 1961, crée des obligations juridiquement contraignantes dans le domaine des échanges transfrontières de services, y compris de services financiers (services bancaires, d'assurance et d'investissement), et d'autres obligations en faveur de la libéralisation de l'établissement de succursales d'institutions financières étrangères.

La **Déclaration adoptée par les gouvernements des pays membres de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales** est signée par 41 gouvernements membres et non membres de l'OCDE et constitue un engagement à créer un climat plus propice à l'investissement, à encourager la contribution positive que les entreprises multinationales peuvent apporter au progrès économique et social, ainsi qu'à réduire dans toute la mesure du possible et résoudre les difficultés que peuvent susciter leurs activités.

La Déclaration comprend quatre éléments qui ont tous donné lieu à une Décision du Conseil de l'OCDE sur les procédures de suivi :

- Les **Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales [C(2000)96]** constituent un ensemble de règles de conduite dont le respect est volontaire pour les entreprises multinationales. Le respect de ces Principes directeurs est encouragé et facilité par les pays adhérents par l'intermédiaire des Points de contact nationaux ;
- **Traitement national [C(91)147]** : les pays adhérents s'engagent à ne pas traiter les entreprises sous contrôle étranger opérant sur leurs territoires moins favorablement que les entreprises nationales dans des circonstances identiques ;
- **Obligations contradictoires [C(91)73]** : les pays adhérents coopèrent afin d'éviter ou de réduire les obligations contradictoires imposées aux entreprises multinationales ;
- **Stimulants et obstacles à l'investissement direct international [C(84)92]** : les pays adhérents reconnaissent la nécessité de prendre dûment en considération les intérêts des autres pays adhérents affectés par les lois et pratiques dans ce domaine ; ils s'engagent à prendre des mesures aussi transparentes que possible.

Source : DAF

56. Le Comité de l'investissement est aussi responsable de divers instruments de l'OCDE non contraignants, dont les plus récents sont la *Recommandation du Conseil concernant les Lignes directrices sur les politiques d'investissement des pays d'accueil relatives à la sécurité nationale (2009)*, la *Recommandation du Conseil sur la définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (2008)* et la Déclaration sur les fonds souverains et politiques des pays d'accueil<sup>8</sup>.

57. Le mandat du Comité de l'investissement court jusqu'à la fin de 2013.

58. Les travaux du Comité de l'investissement<sup>9</sup> sont soutenus par deux Divisions de la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF) : la Division de l'investissement (DAF/INV) qui agit en tant

8. C(2009)63, C(2008)76 et C/MIN(2008)8/FINAL.

9. Dorénavant, selon la Convention, les références au Comité de l'investissement comprises dans ce rapport concernent le comité substantif, c'est-à-dire l'organe qui rend compte directement au Conseil. Les références au *Comité* devront être comprises comme se réfèrent au comité substantif et aux organes de sa sous-structure, à l'exception du Groupe de Travail sur la corruption, qui fait l'objet d'un rapport séparé

que Secrétariat du Comité et la Division du développement du secteur privé (DAF/PSD) qui s'intéresse à la mise en œuvre des initiatives régionales.

## 2. Cadre d'action

59. En s'appuyant sur les descriptifs fournis dans les PTB 2005-2006 et 2007-2008, on peut considérer que les éléments fondamentaux du cadre des travaux sur l'investissement international sont les suivants :

- la forte progression de nouveaux acteurs majeurs et la réapparition du risque de réponses protectionnistes aux préoccupations croissantes de sécurité nationale et autres problèmes stratégiques ;
- la nécessité d'aider les pays les moins avancés à s'intégrer à l'économie internationale, dans laquelle l'investissement devient l'un des principaux moteurs de la mondialisation.

## 3. Orientations et fonctionnement

### 3.1 *Analyse de la pertinence*

60. L'analyse de la pertinence d'un comité consiste principalement à déterminer dans quelle mesure ses travaux répondent aux priorités, besoins et intérêts concrets des pays membres de l'OCDE. Le fait que les Membres aient jugé ou non que l'un des domaines de travail du comité pouvait bénéficier de financements au titre de la Partie I contribue en partie à sa pertinence. À un niveau plus pratique, l'attrait exercé par le programme de travail sur les experts techniques et les responsables de l'action publique dans les capitales donne aussi une indication de pertinence. Enfin, la capacité d'un comité à comprendre les besoins des utilisateurs des politiques, à les convertir en objectifs et à concevoir un programme de travail qui réponde à ces objectifs fournit les fondements spécifiques de l'analyse de la pertinence des finalités du comité (ou des impacts attendus), telles qu'elles sont formulées dans son mandat et dans le programme de travail et budget.

61. Les données utilisées pour réaliser la présente analyse proviennent de différentes sources :

- l'Exercice de définition des Priorités à moyen terme (PMT) de 2003, l'Enquête sur les Orientations à moyen terme (OMT) pour 2007-2008 (menée en 2005), l'Enquête sur les Orientations à moyen terme de 2007 ;
- la participation des délégués aux réunions, indiquée par les listes de participants ;
- une enquête par questionnaire adressée aux responsables nationaux de l'action publique dans le domaine des politiques d'investissement.

#### 3.1.1 *Pertinence globale des travaux de l'OCDE dans le domaine de l'investissement*

62. Les exercices de définition des orientations à moyen terme<sup>10</sup> de 2003, 2005 et 2007 indiquent que le Domaine de résultats 4.1.1 occupe un rang de priorité moyen pour les Membres (voir tableau 1). Les

---

[C(2009)124/PART2]. De même, toute référence aux Membres ou pays Membres devront être comprises comme se rapportant aux 30 pays membres ainsi qu'à la Commission Européenne.

10. L'objectif des enquêtes OMT est de s'assurer que, sur le moyen terme, l'affectation des ressources destinées aux travaux de l'OCDE sur l'action publique est conforme aux attentes des membres. Dans le contexte des évaluations en profondeur, le souhait des membres d'affecter ou de retirer des ressources à un



données semblent ainsi indiquer que la réaffectation de ressources de la Partie I à ce domaine de travail, pourtant considéré comme un aspect fondamental des travaux de l'OCDE, ne faisait pas partie des préoccupations majeures des membres.

**Tableau 1. Priorités des membres dans le Domaine de résultats 4.1.1 (Investissement)<sup>11</sup>**

		Réponses	Augmentation	Maintien à un niveau constant	Diminution	Suppression	Classement
Domaine de résultats 4.1.1 (Investissement)	OMT 2003	29	4	23	2	0	Priorité moyenne
	OMT 2005	31	2	27	2	0	Priorité moyenne
	OMT 2007	31	5	22	4	0	Priorité moyenne

Source : Exercice de définition des priorités à moyen terme (PMT) de 2003 [C(2003)202] et Enquête sur les orientations à moyen terme (OMT) pour 2007-2008 réalisée en 2005 [C(2005)188] et Document de séance n° 3 du Conseil du 13-14 novembre 2007.

63. Cependant, les récents exercices de définition des OMT de 2009 ont classé le Domaine de résultat de l'Investissement comme l'une des priorités les plus élevées de l'OCDE, selon la réattribution des ressources au titre de la Partie I

64. Alors que les données des OMT visent à donner un point de vue qui englobe tous les secteurs de l'administration, la participation des Délégués nationaux aux réunions du Comité de l'investissement et de ses organes donne une indication de l'intérêt des experts techniques et politiques pour les programmes de travail successifs ainsi que pour les projets et les objectifs concrets contenus dans ces programmes.

65. La participation des Délégués nationaux aux travaux du Comité de l'investissement est élevée, et s'est maintenue depuis 2004 à un niveau constant, légèrement supérieur à 87 % en moyenne, tandis que celle de son Groupe de travail s'est accrue de 10 % environ. La participation des Délégués nationaux aux réunions du Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux, systématiquement supérieure à 90 %, a légèrement augmenté entre 2004-2006 et 2007-2008. En revanche, le Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres a vu la participation des Délégués nationaux osciller autour de 75 %, et baisser de 4.8 % entre la première et la deuxième période. La participation des Délégués nationaux à la réunion annuelle des Points de contact nationaux a fléchi depuis 2004-2006, enregistrant une baisse de 7.5 % au cours de la deuxième période, mais a commencé à remonter en 2007 (voir tableaux 2 et 3).

---

domaine de résultats est utilisé comme un indicateur de la pertinence des travaux eu égard à leurs besoins. L'enquête a été perfectionnée depuis sa création en 2003, mais la question fondamentale à laquelle elle vise à répondre reste inchangée : *les ressources attribuées à chaque domaine de résultats de « substance » dans le cadre de la gestion stratégique de l'Organisation devraient-elles augmenter, ne pas varier ou diminuer ?* [C(2007)52/REV1].

11. Un *Domaine de résultats* est considéré comme présentant une *priorité élevée* lorsque sept membres au moins indiquent qu'ils préféreraient accroître l'activité dans le domaine de travail concerné. Il est à *priorité faible* lorsque sept membres au moins font savoir qu'ils préféreraient réduire ou supprimer l'activité en question. Les *Domaines de résultats* ayant une *priorité moyenne* sont donc ceux qui se situent entre ces deux catégories.

**Tableau 2. Participation des Délégués nationaux aux réunions du Comité de l'investissement et de ses organes subsidiaires**

Organe		Pourcentage et nombre de délégations des pays membres comportant au moins un délégué*					
		2004	2005	2006	2007	2008	2009
Comité de l'investissement	Participation de délégués en poste dans les capitales (%)	90.3 %	87.1 %	83.9 %	87.1 %	88.7 %	87.1 %**
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	22.0	22.0	20.7	22.0	22.0	21.0
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	6.0	5.0	5.3	5.0	5.5	6.0
Groupe de travail du Comité de l'investissement	Participation de délégués en poste dans les capitales (%)	80.6 %	71.0 %	77.4 %	88.7 %	83.9 %	87.1 %**
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	19.0	17.5	18.5	22.0	20.5	21.0
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	6.0	4.5	5.5	5.5	5.5	6.0
Réunion annuelle des Points de contact nationaux	Participation de délégués en poste dans les capitales (%)	90.3 %	90.3 %	83.9 %	77.4 %	80.6 %	83.9 %
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	21.0	22.0	20.0	19.0	18.0	19.0
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	7.0	6.0	6.0	5.0	7.0	7.0
Groupe consultatif sur la coopération avec les non-membres	Participation de délégués en poste dans les capitales (%)	74.2 %	77.4 %	79.0 %	67.7 %	77.4 %	ND
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	23.0	24.0	20.0	17.5	18.5	ND
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	6.0	6.0	4.5	3.5	5.5	ND
Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux	Participation de délégués en poste dans les capitales (%)	93.5 %	90.3 %	90.3 %	96.8 %	91.9 %	ND***
	<i>Nombre de délégués venant de pays « proches »</i>	24.0	23.0	22.5	24.0	23.5	ND
	<i>Nombre de délégués venant de pays « éloignés »</i>	5.0	5.0	5.5	6.0	5.0	ND

Source: Comptes rendus de réunions et EMS

\* à l'exclusion des signataires non membres.

\*\* une seule réunion.

\*\*\* Pour l'instant, le GT-STAT n'a tenu que des séances spéciales dans le contexte particulier du processus d'adhésion.

**Tableau 3. Synthèse de la participation des Délégués nationaux aux réunions du Comité de l'investissement et de ses organes subsidiaires**

Moyenne	Comité de l'investissement	Groupe de travail du Comité de l'investissement	Réunion annuelle des Points de contact nationaux	Groupe consultatif sur la coopération avec les non-membres	Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux
2004-2006	87.1 %	76.3 %	88.2 %	77.4 %	91.4 %
2007-2008/09	87.6 %	86.6 %	80.6 %	72.6 %	94.4 %
Variation	+ 0.5 %	+ 10.3 %	-7.5 %	-4.8 %	+3.0 %

66. La pertinence des travaux de l'OCDE dans ce domaine d'action a été reconnue dans le cadre de la demande de participation de l'Organisation et de la procédure de rapports publics et trimestriels au G20 concernant l'adhésion aux engagements politiques d'investissement.

### 3.1.2 Besoins des Membres et objectifs du Comité

67. L'influence que peut exercer un comité sur l'élaboration des politiques dans des domaines clés dépend de sa capacité à comprendre les besoins des responsables de l'action publique et à les convertir en un ensemble d'objectifs à atteindre par la mise en œuvre de son programme de travail.

68. Les travaux du Comité visent à contribuer à la réalisation de l'Objectif stratégique de l'OCDE « *Renforcer la gouvernance dans le secteur public et dans le secteur privé* ».

69. Le mandat du Comité de l'investissement pendant la plus grande partie de la période couverte par l'évaluation, ainsi que ceux de ses organes subsidiaires, présente l'objectif comme étant *de développer et renforcer la coopération entre les pays membres et avec les non –Membres dans les domaines de l'investissement international et des entreprises multinationales, des mouvements de capitaux et des services financiers, internationaux et autres.*

70. En novembre 2008, le mandat a été renouvelé et modifié pour y incorporer quatre objectifs dans le cadre de sa mission qui est décrite comme étant *de promouvoir l'investissement au service de la croissance et du développement durable à l'échelle mondiale en œuvrant au renforcement de la coopération internationale et aux réformes des politiques :*

- conserver et déployer des cadres de politiques ouverts et transparents dans les domaines de l'investissement, des mouvements de capitaux et des services ;
- promouvoir une conduite responsable des entreprises dans une économie en voie de mondialisation ;
- appuyer le développement des accords internationaux sur l'investissement et conforter les résultats obtenus grâce à ces accords ;
- améliorer la mesure et l'analyse des évolutions qui se dessinent dans le domaine de l'investissement.

71. Au cours de la période 2005-2008, comme indiqué dans les Programmes de travail et budget successifs, les résultats produits sous la responsabilité du Comité de l'investissement dans le Domaine de résultats Investissement (4.1.1) ont contribué aux Réalisations escomptées suivantes :

- améliorer la contribution des flux d'investissement et des entreprises multinationales à une croissance et à un développement durables, grâce à l'application de cadres transparents, non discriminatoires et efficaces pour régir l'investissement, et de stratégies de libéralisation des mouvements de capitaux adaptées (PTB 2005-2006) ;
- améliorer la capacité des économies non membres de l'OCDE à attirer l'investissement et à optimiser les avantages procurés par la présence d'entreprises multinationales (PTB 2005-2006) ;
- sensibiliser aux bonnes pratiques dans le cadre des différentes administrations, d'améliorer leurs réglementations, l'utilisation de leur capacités et l'obtention d'un soutien plus large du public aux réformes (PTB 2007-2008) ;

- mettre en place des cadres plus transparents et plus ouverts des politiques suivies en matière d'investissement dans les pays membres et non membres, de manière à soutenir la croissance économique interne et à favoriser la prospérité au niveau mondial (PTB 2007-2008) ;
- obtenir un comportement plus responsable des entreprises et un développement durable (PTB 2007-2008) ;
- améliorer les avantages retirés par les gouvernements et les investisseurs des accords internationaux sur l'investissement (PTB 2007-2008).

72. À la suite d'un processus d'analyse et de synthèse, les objectifs énoncés dans le mandat ci-dessus et les résultats attendus ont été regroupés en six objectifs stratégiques correspondant aux impacts que le Comité de l'investissement vise à obtenir par ses travaux. Les responsables de l'action publique des Membres ont été ensuite invités à évaluer dans quelle mesure ces objectifs répondent à leurs besoins.

73. Tous les objectifs stratégiques du Comité de l'investissement sauf un répondaient bien aux besoins des responsables de l'action publique. Dans ce contexte, l'objectif du *renforcement de la transparence et de l'ouverture des cadres d'action publique dans les domaines de l'investissement, des mouvements de capitaux et des services* se détache particulièrement, car il présente une pertinence élevée pour 90 % des Membres ayant répondu à l'enquête. Les objectifs consistant à *renforcer la coopération internationale et la réforme des politiques dans le domaine de l'investissement international au service de la croissance et du développement durable à l'échelle mondiale* et à *promouvoir une conduite responsable des entreprises dans une économie en voie de mondialisation* se distinguent également puisque 84 % et 80 % des Membres respectivement les jugent pertinents. Cependant, aucun des six objectifs stratégiques ne devrait prendre une importance accrue dans les programmes de la majorité des Membres dans la période à venir (voir tableau 4).

**Tableau 4. Pertinence des objectifs énoncés dans le mandat et des résultats attendus décrits dans le PTB par rapport aux besoins des Membres**

Résultats attendus/Objectifs stratégiques	Pertinence élevée	Hausse attendue de la pertinence
Renforcer la transparence et l'ouverture des cadres d'action publique dans les domaines de l'investissement, des mouvements de capitaux et des services	90 %	48%
Promouvoir l'investissement au service de la croissance et du développement durable à l'échelle mondiale en œuvrant au renforcement de la coopération internationale et aux réformes des politiques	85%	47%
Promouvoir une conduite responsable des entreprises dans une économie en voie de mondialisation	81%	40%
Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'investissement international et améliorer les réglementations et les capacités de mise en œuvre	67%	48%
Appuyer le développement des accords internationaux sur l'investissement et en renforcer les résultats au bénéfice des pouvoirs publics et des investisseurs	62%	43%
Obtenir un soutien plus large du public en faveur des efforts de réforme [des politiques d'investissement international]	48%	50%

Source : Questionnaire d'évaluation (21réponses).

### 3.2 *Analyse de l'efficience*

74. On analyse l'efficience d'un comité en cherchant, d'une part, à déterminer s'il fonctionne de manière optimale (efficience des processus) et, d'autre part, à examiner la qualité de ses Résultats et les ressources utilisées pour les produire (efficience technique).

75. Les données utilisées pour effectuer la présente analyse proviennent principalement des sources suivantes :

- l'évaluation de la qualité des Résultats du Comité pendant la période 2004-2008, recueillie auprès des Membres au moyen d'un questionnaire ;
- des entretiens avec les délégués du Comité et des agents de l'OCDE sur la façon dont le Comité oriente et met en œuvre ses travaux, y compris sur ses interactions avec d'autres organes de l'OCDE et avec des entités extérieures ;
- des entretiens avec des fonctionnaires d'autres organisations internationales et des représentants des parties prenantes en relation avec le Comité ;
- les comptes rendus de réunions et autres documents clés produits par le Comité.

#### 3.2.1 *Définition des orientations du Comité dans le domaine de l'investissement*

76. Les orientations d'un comité, c'est-à-dire les impacts qu'il espère avoir grâce à ses travaux, devraient être exprimées dans son mandat, dans ceux de ses organes subsidiaires le cas échéant (par exemple lorsque le degré de spécialisation des différents organes est élevé), et figurer également sous forme de résultats attendus dans son programme de travail. La conformité des impacts des politiques (c'est-à-dire des objectifs stratégiques) aux besoins des principaux responsables de l'action publique dépend des processus d'établissement des mandats et des programmes de travail.

77. Le mandat du Comité de l'investissement a été renouvelé en 2008 pour la première fois depuis sa création. Avant cette date, ses orientations étaient déterminées en grande partie par un document de stratégie approuvé par le Comité en 2004<sup>12</sup>. Son mandat actuel a été élaboré par le Bureau, auquel siègent les Présidents de deux des organes subsidiaires. Les mandats du Comité de l'investissement et des trois organes qui en dépendent ont subi d'importantes modifications visant à les actualiser et à définir un ensemble d'objectifs stratégiques destiné à guider les travaux dans la période à venir. Le mandat de la réunion annuelle des PCN sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales résulte directement des décisions correspondantes du Conseil.

78. Le programme de travail du Comité de l'investissement est généralement mis au point par le Secrétariat, en concertation étroite avec le Bureau, avant d'être approuvé par le Comité, sauf pour ce qui concerne le Cadre d'action pour l'investissement, qui résulte directement d'un mandat du Conseil. Les travaux accomplis dans ce domaine ont bénéficié d'une impulsion donnée à haut niveau à la suite de la Déclaration ministérielle de l'OCDE sur le développement en 2005<sup>13</sup>. Ce domaine de travail, parmi d'autres, a également été soutenu après le Sommet de Heiligendamm en 2007, ainsi que les sommets du G8 et les réunions de l'OCDE au niveau des Ministres qui ont suivi.

79. La plupart des délégués interrogés formulent une appréciation positive sur les processus d'élaboration du mandat et du programme de travail du Comité, et considèrent qu'ils permettent aux

---

12. DAF/INV(2004)1.

13. C/MIN(2005)2.

Membres les plus actifs, souvent ceux qui sont représentés au Bureau, d'y contribuer de façon satisfaisante. Ils estiment également que le rôle du Secrétariat dans ces processus est important pour le *bon équilibre des contributions*. En revanche, certains pensent que le niveau de compréhension du processus d'établissement du PTB par les délégués fait partie des facteurs qui réduisent leur capacité à prendre part activement à la définition du programme de travail.

80. Les éléments statistiques du programme de travail sont définis directement par le Groupe de travail sur les statistiques d'investissements internationaux et adoptés sans changement par le Comité.

### 3.2.2 *Fonctionnement du Comité*

81. Les modalités d'organisation, de préparation et de mise en œuvre de ses travaux par le Comité influent sur sa capacité à attirer les délégués compétents des capitales et à mobiliser les experts nécessaires pour produire en temps voulu des produits de qualité, en collaboration avec les ressources mises à disposition par le Secrétariat. La qualité<sup>14</sup> et l'actualité des produits, ainsi que la sensibilisation des utilisateurs potentiels, sont considérées comme des éléments déterminants de leur utilisation par les responsables de l'action publique et de leur impact.

82. Lorsque le Comité de l'investissement est né en 2004 de la fusion du CIME et du CMIT, on en a profité pour simplifier la structure des organes subsidiaires. Le Groupe de travail conjoint CMIT/assurance a été supprimé après l'adoption par le Conseil du Code de la libération des opérations invisibles courantes<sup>15</sup>. Le Groupe d'experts en matière d'œuvres audiovisuelles et le Groupe consultatif sur la finance électronique ont eux aussi été supprimés.

83. Depuis sa restructuration en 2004, qui a conduit à une diminution des réunions, le Comité se réunit habituellement deux fois par an. Ses organes subsidiaires, à l'exception des Points de contact nationaux sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui se rencontrent une fois par an, tiennent aussi deux réunions par an en général.

84. Les réunions des différents organes du Comité sont organisées l'une après l'autre trois ou quatre fois par an. Les réunions auxquelles doivent participer les délégués sont donc moins fréquentes que par le passé et la participation croisée entre les différents organes est très élevée. La plupart des personnes interrogées ont jugé qu'il s'agissait d'une évolution positive, bien que cette organisation soit en même temps assez contraignante pour les délégués. Certains ont également fait observer que l'importance de la participation croisée des délégués aux travaux du Comité et de son Groupe de travail indique qu'on n'a pas pleinement réussi à renforcer l'attrait du comité de tutelle pour les délégués de haut niveau en lui donnant un rôle plus stratégique.<sup>16</sup> Les deux organes ont à cet égard été décrits comme constitués pour l'essentiel du même groupe de délégués, malgré quelques différences marginales.

85. Le Comité est dirigé par un Bureau dont les effectifs ont été récemment élargis dans un souci d'équilibre géographique et de coordination dans toute la structure du Comité. Le Bureau joue un rôle très actif et pratique, sur le plan stratégique comme sur le plan opérationnel<sup>17</sup>.

---

14. Par exemple sur le plan de la pertinence de l'analyse, de l'exactitude/de la fiabilité, du caractère pratique, de l'intérêt pour l'action publique, de la présentation et de la concision.

15. Les travaux sur ces questions sont maintenant accomplis par le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assurance du Comité des assurances et des pensions privées réuni en session spéciale avec les experts des Codes du Comité de l'investissement.

16. DAF/INV(2004)1.

17. Tous les documents de nature stratégique émanent directement du Bureau.

86. Le mandat du Comité de l'investissement applicable pendant la plus grande partie de la période couverte par l'évaluation décrit ses activités comme suit :

- servir de forum de discussion pour l'examen des questions qui se posent dans ces domaines et de leur rôle dans la mondialisation et le développement durable, et pour la promotion de bonnes pratiques ;
- favoriser le dialogue avec les milieux d'affaires, les représentants des salariés et les organisations non gouvernementales ;
- mettre en œuvre des activités avec les économies non membres en liaison avec d'autres organisations internationales ;
- assurer le suivi et la promotion de la coordination de tous les travaux menés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'investissement international et des entreprises multinationales, ainsi que de la présentation de propositions à cette fin au Conseil ou à d'autres comités.

87. Le Comité est également chargé de responsabilités spécifiques au regard de plusieurs instruments de l'OCDE, en particulier de l'exécution de tâches qui lui incombent en vertu des *Codes de la libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes* et des Décisions du Conseil relatives à la *Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et des entreprises multinationales*. La Déclaration, révisée en 2000, est un instrument important de l'OCDE, par lequel les non-Membres peuvent s'associer aux travaux dans le domaine de l'investissement. Douze non-Membres y ont adhéré jusqu'à présent.

88. Le mandat en cours du Comité comporte aussi des tâches résultant de la Recommandation sur la Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux et de la Recommandation sur les Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures<sup>18</sup>.

89. Le Groupe de travail du Comité de l'investissement a pour mandat d'entreprendre les tâches à la demande du Comité de l'investissement, notamment d'aider le Comité de l'investissement à mettre en œuvre la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales et les Décisions connexes.

90. Dans le cadre de l'élaboration de son programme de travail 2007-2008, et compte tenu de l'appréciation portée en 2004 sur les Résultats du Comité, jugés *hétérogènes*, plusieurs améliorations possibles ont été définies. Au sujet du fonctionnement et de la mise en œuvre du programme de travail, il a tout d'abord été annoncé qu'il fallait renforcer l'appropriation des travaux par les gouvernements, par un accroissement de leur participation. En outre, le Comité a fait observer que des ordres du jour plus axés sur des décisions et la réduction du nombre de réunions plénières devraient permettre d'attirer des représentants de haut niveau des capitales. Ces objectifs ont été poursuivis par la publication en 2005 d'une brochure facile à consulter sur la mission du Comité et par le renforcement de ses efforts de communication<sup>19</sup>.

91. À l'occasion des discussions qui ont suivi pendant les préparatifs du programme de travail 2009-2010, sur la base d'un questionnaire adressé aux délégués<sup>20</sup>, on a constaté que des progrès avaient été

18. C(95)112 et C(2007)23 ; on peut y ajouter la *Recommandation du Conseil concernant les Lignes directrices sur les politiques d'investissement des pays d'accueil relatives à la sécurité nationale*, adoptée récemment [C(2009)63].

19. DAF/INV(2005)13.

20. DAF/INV/WD(2007)18/REV1 et DAF/INV/RD(2008)5.

enregistrés dans le fonctionnement du Comité, mais qu'il restait des possibilités d'amélioration. L'abondance de documents et l'utilisation limitée des groupes de discussion électronique ont été soulignées dans ce contexte.

92. Les observations formulées par les délégués interrogés sur les modalités de fonctionnement du Comité sont dans l'ensemble très positives, mais rejoignent aussi les remarques relatives à la quantité de documents à traiter et à l'importance de la charge de travail en général. Certains ont également formulé des observations sur la proportion de délégués peu actifs dans les travaux du Comité ou fait valoir que le Bureau jouait un rôle trop prépondérant.

93. La Réunion annuelle des Points de contact nationaux sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales permet aux PCN de partager leurs expériences et de rendre compte de leurs activités au Comité de l'investissement. Une Table ronde sur la responsabilité des entreprises est organisée systématiquement en complément des réunions des PCN. Il a été décidé récemment de modifier les réunions annuelles des PCN pour les rendre plus attrayantes, en mettant l'accent sur la création de possibilités d'apprentissage par les pairs plutôt que sur le processus d'approbation du projet de Rapport annuel sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales.

94. Cependant, des critiques ont été formulées sur le processus d'examen en cours par certaines parties prenantes qui pensent qu'il ne permet pas d'améliorer de façon significative et suffisamment rapide les performances des PCN<sup>21</sup>. À ces critiques fait écho dans une certaine mesure le rapport du Président de la réunion annuelle 2007 des PCN qui déclare que *l'impression générale dominante reste que des efforts supplémentaires pourraient être consentis* malgré les progrès accomplis depuis la réunion de 2006<sup>22</sup>. Le rapport 2009 du Président insiste beaucoup sur les récentes innovations qui ont modifié les structures<sup>23</sup>, les procédures et les activités de promotion des PCN, mais certaines parties prenantes continuent de penser que les potentialités offertes par les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ne sont pas pleinement exploitées.

95. Les tâches du Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres sont de conseiller le Comité sur les priorités, les coûts et le financement de ses travaux, d'assurer l'intégration des travaux en direction des non-Membres et des autres activités du Comité et d'évaluer les résultats des examens par pays. De manière générale, les délégués interrogés considèrent que le Groupe consultatif remplit une fonction essentielle dans la structure du Comité, bien qu'il doive encore renforcer son rôle en accord avec les conseils du Comité, développés en 2004.

96. Le mandat du Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux(GT-STAT)<sup>24</sup> définit ses activités comme suit :

---

21. *Révision 2008 par OECD Watch des Points de contact nationaux et de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE*, rapport du 7 avril 2008 de John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la question des droits de l'homme, et communications du TUAC et de OECD Watch à la réunion annuelle 2009 des Points de contact nationaux [DAF/INV/NCP/RD(2009)3].

22. DAF/INV/NCP(2007)1/REV2.

23. À sa réunion du 4 décembre 2008, le Conseil s'est félicité des efforts accrus déployés par les Points de contact nationaux (PCN) pour renforcer l'efficacité des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et a encouragé les gouvernements adhérents à veiller à ce que les PCN disposent des ressources nécessaires pour poursuivre ces efforts [C/M(2008)21].

24. Auparavant dénommé Atelier sur les statistiques de l'investissement international, il était rattaché au Groupe de travail sur les statistiques financières du Comité des marchés financiers jusqu'en 2003.



- servir de forum permettant à des statisticiens confirmés des pays membres de procéder à des échanges d'expérience et d'assurer la promotion des meilleures pratiques en matière de mise en œuvre des normes internationales ;
- aider le Comité à assurer le suivi de la mise en œuvre et l'actualisation des recommandations sur la Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux ;
- analyser l'évolution de l'investissement international et notamment des entreprises multinationales ;
- constituer un réseau d'experts au sein duquel les Membres de l'OCDE et les économies non membres pourront procéder à des échanges de vues sur les statistiques de l'investissement international et partager leur expérience.

97. Les délégués qui se trouvaient en position d'évaluer le fonctionnement du Groupe de travail considèrent qu'il s'acquitte de façon très compétente de son rôle de fournisseur de statistiques et d'analyses à destination du Comité.

98. Tout en exécutant son programme de travail par l'intermédiaire des organes qui viennent d'être mentionnés, le Comité a créé en 2004 un Groupe de travail *ad hoc* chargé de conduire le projet de Cadre d'action pour l'investissement. En plus des Membres de l'OCDE, 26 gouvernements non membres faisaient partie de ce Groupe de travail, présidé conjointement par un délégué d'un pays membre et un délégué d'un pays non membre. D'autres organisations internationales, dont la Banque mondiale et la CNUCED, ainsi que des partenaires sociaux institutionnels, ont également pris part à ses travaux.

99. L'un des changements apportés par le lancement du projet de Cadre d'action pour l'investissement en 2005 a été l'utilisation accrue par le Comité dans le cadre de ses réunions de sessions de tables rondes permettant de recueillir les points de vue de nombreux Membres et non-Membres sur des sujets particuliers. Dans le cas du projet en cours sur la liberté d'investissement, dix tables rondes ont déjà eu lieu et un examen par les pairs a également été effectué.

100. En ce qui concerne les dispositifs de coordination, les Présidents et vice-Présidents du Groupe de travail du Comité de l'investissement et du Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres sont membres d'office du Bureau du Comité de l'investissement depuis 2008. En outre, le Groupe de travail du Comité de l'investissement, le Groupe consultatif et le Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux, conformément à leur mandat, rendent compte régulièrement de leurs activités au comité de tutelle. Comme on l'a déjà indiqué, il existe une forte participation croisée entre les différents organes du Comité, sauf dans le domaine des statistiques. Du fait de la diversité des liaisons à l'intérieur de la structure du Comité, celui-ci fonctionne en grande partie comme une entité unique et intégrée.

101. Malgré l'importance de la charge de travail du Comité pendant la période examinée, les rapports de mise en œuvre du programme de travail indiquent qu'il a réussi à mener à bien les activités prévues au programme de travail sans retards ou reports importants.

### 3.2.3 *Activités dans le domaine des Relations internationales*

102. La capacité d'un comité à exercer un impact en dehors de la zone de l'OCDE est liée dans une certaine mesure à la promotion de la diffusion de connaissances ou de pratiques en direction des non-Membres dans le cadre des activités relevant des relations mondiales. Elle peut aussi résulter de la participation des non-Membres en qualité d'observateurs réguliers ou ponctuels aux travaux du comité, qui permet de tenir compte des besoins des pays en développement dans les produits obtenus. La participation

aux processus d'adhésion ou d'engagement renforcé et/ou l'adhésion de non-Membres à un instrument spécifique de l'OCDE fournit un moyen plus direct d'exercer un impact.

103. Le document stratégique de 2004 du Comité de l'investissement définit un ensemble de principes pour guider les activités d'ouverture futures dans le domaine de l'investissement et accroître leur efficacité :

- les domaines d'action pouvant donner lieu à un dialogue doivent être fonction des activités essentielles menées par le Comité et conformes à la stratégie que s'est fixée le Comité en vertu de l'Initiative pour un investissement au service du développement ;
- les projets doivent être conçus de telle sorte qu'ils accroissent les possibilités de dialogue entre les gouvernements et ne doivent être retenus que si l'Organisation dispose d'un avantage comparatif avéré par rapport à d'autres instances ;
- la sélection des projets doit satisfaire les besoins des pays et des régions et ceux qui correspondent à des engagements d'ouverture durables doivent être préférés aux actions ponctuelles ;
- les projets doivent être conçus pour permettre aux pays/régions ciblés d'obtenir des progrès mesurables dans les domaines d'action auxquels ils tentent de s'attaquer. Le Comité a décidé d'élargir le mandat du Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres pour l'étendre à l'évaluation des résultats et de l'impact de ses travaux, ainsi que de leur coût et de leur financement.

104. Douze non-Membres sont des participants à part entière du Groupe de travail du Comité de l'investissement dans le cadre de la *Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales*, dont un pays visé par l'engagement renforcé et quatre pays en cours d'adhésion. Les non-Membres qui ont adhéré à la Déclaration peuvent prendre part aux travaux relatifs à la Déclaration et aux textes connexes, en contrepartie des obligations à assumer au titre de ces instruments. Le communiqué ministériel de 2000 encourageait les non-Membres à adhérer à la Déclaration, et le Comité a confirmé en 2004 que cet objectif restait de mise<sup>25</sup>. C'est dans ce contexte que neuf des douze non-Membres mentionnés plus haut ont adhéré à la Déclaration au cours de la période couverte par l'évaluation.

105. Trois des non-Membres qui sont partis à la Déclaration bénéficient également du statut d'observateur régulier auprès du Comité de l'investissement lui-même et auprès du Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres.

106. La moitié environ des 60 membres du Groupe de travail sur un cadre d'action pour l'investissement étaient aussi des fonctionnaires de gouvernements non membres, et le Groupe de travail était co-présidé par un pays non membre.

107. À la participation directe de non-Membres aux travaux du Comité pendant la période couverte par l'évaluation s'ajoutent trois grands axes d'activités du Comité dans le cadre des relations mondiales :

---

25. DAF/INV(2004)4/REV2.

- coopération avec la Russie, la Chine<sup>26</sup> et l'Inde, en particulier dans le cadre d'examens par les pairs ;
- initiatives régionales en faveur de l'investissement : Charte pour l'investissement en Europe du Sud-est, Initiative OCDE-MENA pour la gouvernance et l'investissement à l'appui du développement et Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique ;
- dialogue mondial sur les questions émergentes, par l'intermédiaire du Forum mondial pour l'investissement international, centré sur l'élaboration et l'amélioration du Cadre d'action pour l'investissement (dans le cadre de l'Initiative de l'OCDE pour un investissement au service du développement).

108. Le Groupe consultatif sur la coopération avec les non-Membres a mis au point une série de questions, approuvée par le Comité en 2005, pour soutenir l'évaluation a posteriori des examens des politiques des pays<sup>27</sup>. En outre, pour renforcer la transparence, le Comité a commencé à produire des rapports d'avancement sur les programmes de coopération avec les non-Membres en matière de politiques d'investissement<sup>28</sup>. Dans le domaine des programmes régionaux, l'Europe du Sud-est a fait l'objet d'une évaluation externe en 2004 ; tandis que la mise en œuvre du programme MENA doit également être évaluée pendant la période d'exécution en cours, dans le cadre d'un accord de financement avec l'un des organismes donateurs<sup>29</sup>.

109. Dans le cadre du processus d'adhésion, la position de quatre non-Membres au regard des instruments de l'OCDE dans le domaine de l'investissement a été analysée pour l'instant à l'occasion d'une première série d'examens, et un autre examen vient juste de commencer. La Russie et la Chine ont fait l'objet de plusieurs examens des politiques d'investissement de la part de l'OCDE au cours de la période considérée.

110. Les délégués évaluent en général positivement les activités du Comité dans le domaine des relations mondiales, et l'ouverture aux non-Membres du projet de Cadre d'action pour l'investissement en particulier apparaît comme un grand succès. Dans le cas des programmes régionaux, cependant, les points de vue divergent sur les initiatives MENA-OCDE et NEPAD-OCDE. Il a été constaté que le principal problème dans les deux cas était la difficulté à obtenir un bon niveau de participation des délégués en dehors des réunions qui se tiennent à Paris. En revanche, l'initiative en faveur de l'Europe du Sud-est est citée comme un bon exemple d'optimisation de la participation des Membres aux interventions régionales.

111. À la suite de l'évaluation et de l'analyse de l'expérience acquise dans le cadre des forums mondiaux sur l'investissement international<sup>30</sup>, il a été décidé de coupler l'événement aux réunions du Comité de l'investissement pour assurer la pleine participation de ses délégués. Des modifications ont été apportées à la forme et au contenu du Forum, mais aussi à sa gestion, avec la création d'un comité directeur auquel les grands non-Membres peuvent participer pleinement. Le Forum a en outre été cofinancé

---

26. Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ont fourni la base du premier dialogue international avec la Chine sur une conduite responsable des entreprises (Dialogue du Président, 29 mars 2009).

27. DAF/INV/WD(2004)4/REV1.

28. DAF/INV(2005)13.

29. Article 6 de l'accord SIDA-OCDE relatif au soutien de l'Initiative MENA pour la gouvernance et l'investissement à l'appui du développement ; Programme pour la bonne gouvernance à l'appui du développement, 2008-2010.

30. CCNM(2007)4 et DAF/INV/WD(2007)2.

par la CNUCED. Le retour d'informations obtenu au cours des entretiens semble témoigner d'un bon fonctionnement de cette nouvelle configuration.

### 3.2.4 Interactions avec d'autres organes de l'OCDE

112. La capacité d'un comité à tirer parti des compétences relatives à d'autres domaines de l'action publique et, à l'inverse, de contribuer aux travaux conduits par d'autres comités, peut enrichir la qualité d'un projet ou d'un axe de travail comportant une forte dimension pluridisciplinaire. De manière plus générale, elle peut aussi favoriser la cohérence des politiques.

113. Le Comité de l'investissement est explicitement chargé d'assurer le suivi et la promotion de la coordination de tous les travaux menés au sein de l'Organisation dans le domaine de l'investissement international et des entreprises multinationales.

114. Il existe différents cas de collaboration horizontale présentant des degrés d'intensité variables, mais le projet du Cadre d'action pour l'investissement est sans doute celui qui a réuni le plus de participants au cours de la période examinée. Mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative de l'OCDE pour un investissement au service du développement sous la direction du Comité de l'investissement, ce projet a fait intervenir neuf autres organes de l'OCDE qui ont contribué à l'élaboration ou à l'examen des différents chapitres<sup>31</sup>.

115. Depuis 2004, le Comité de l'investissement a pris part à des travaux horizontaux qui ont donné aux délégués l'occasion de travailler directement avec d'autres comités en différentes occasions comme suit :

- réunions conjointes en 2005 avec le Réseau du Comité d'aide au développement (CAD) sur la gouvernance (GOVNET), et collaboration avec le Réseau international du CAD sur les situations de conflit et de fragilité, en particulier dans le domaine de l'intégrité des entreprises dans les zones à déficit de gouvernance ;
- réunion conjointe des groupes de travail du Comité de l'investissement et du Comité des échanges en 2006, dans le cadre d'un projet sur les accords commerciaux régionaux ;
- conférence OCDE-OIT sur la responsabilité des entreprises, organisée conjointement avec le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSA) en 2007 ;
- table ronde sur la responsabilité des entreprises organisée conjointement avec le Comité de la politique à l'égard des consommateurs (CPC), le Comité des marchés financiers (CMF) et le Comité des politiques d'environnement (EPOC) en 2009 ;
- réunions conjointes du GT-STAT et du Groupe de travail sur la mondialisation de l'industrie, qui relève du Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat (CIIE), sur le thème de l'innovation et des activités des entreprises multinationales<sup>32</sup> ;

---

31. Comité d'aide au développement, Comité des échanges, Comité de la concurrence, Comité des affaires fiscales, Groupe de direction sur le gouvernement d'entreprise, Comité de l'éducation, Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales, Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales, et Comité de la gouvernance publique.

32. Le CIIE et le Comité de l'investissement ont récemment donné leur accord à la création d'un groupe conjoint de statisticiens spécialistes de l'investissement direct étranger et des activités des entreprises multinationales [COM/DAF/DSTI(2009)6/REV1].

- collaboration avec la Direction de l'environnement (et le Groupe de travail sur les questions d'environnement mondiales et structurelles) dans le cadre de deux projets sur la participation du secteur privé aux infrastructures dans le secteur de l'eau et sur les investissements et le changement climatique.

116. D'autres travaux horizontaux ont été accomplis depuis 2004, plutôt au niveau du Secrétariat :

- à l'intérieur de la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF), sur la révision des dispositions des Codes de la libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes de l'OCDE concernant l'assurance ;
- avec le Département des affaires économiques, au sujet de l'indice de l'OCDE sur les restrictions à l'IDE, dans le cadre de l'établissement des indicateurs du projet « Objectif croissance » ;
- avec le Centre de politique et d'administration fiscale (CTP), sur une liste récapitulative des stratégies d'incitation à l'IDE ;
- avec la Division des affaires d'entreprise de la Direction des affaires financières et des entreprises (DAF) pour un symposium multipartite organisé en 2005 sur les politiques de la Chine en matière de fusions et d'acquisitions ;
- avec la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial (GOV) dans le cadre d'un examen de la réforme de la réglementation en Chine ;
- avec la Direction de l'environnement pour un séminaire réunissant des représentants de l'OCDE et de partenaires chinois sur la promotion d'un comportement responsable des entreprises sur le plan de l'environnement, en 2008.

117. Les documents du Comité font état à deux reprises pendant les préparatifs du programme de travail des difficultés qu'il rencontre, en raison du manque de ressources, pour s'acquitter pleinement de la mission de suivi des activités horizontales et du rôle consultatif que lui confère son mandat<sup>33</sup>. Pourtant, les exemples ci-dessus de travaux horizontaux d'intensités diverses semblent indiquer que, lorsque des interactions avec d'autres organes de l'OCDE sont nécessaires, des dispositifs de coordination acceptables sont mis en œuvre. Dans l'ensemble, les personnes interrogées portent une appréciation positive sur les relations horizontales entre le Comité et les autres organes de l'OCDE, tout en reconnaissant qu'il peut être difficile de tenir les délégués dûment informés des évolutions en cours en matière d'investissement dans les autres directions de l'OCDE.

### 3.2.5 *Interactions avec d'autres organisations internationales et parties prenantes*

118. La coordination avec les autres organisations internationales permet d'éviter les doubles emplois, et la capacité d'un comité à tirer profit des compétences et des ressources disponibles dans d'autres organisations internationales peut accroître la qualité d'un projet ou d'un axe de travail et/ou permettre une exécution plus rapide. De même, la participation d'autres organes partenaires peut ajouter à la qualité d'un projet et/ou contribuer à ce que ses résultats ou recommandations soient mieux acceptés. Il peut arriver aussi que les autres organisations internationales soient des utilisateurs directs des produits et du savoir acquis à l'occasion de leur collaboration avec un comité, ou qu'elles aient les moyens de les faire parvenir aux non-Membres. La possibilité d'exercer un impact au-delà de la zone de l'OCDE est ainsi multipliée.

---

33. DAF/INV(2006)1/REV1 et DAF/INV/RD(2008)6.

119. Le Comité de l'investissement est explicitement chargé de *mettre en œuvre des activités avec les économies non membres en liaison avec d'autres organisations internationales*. Dans ce contexte, les organismes suivants bénéficient du statut d'observateur régulier auprès du Comité :

- Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) ;
- Banque mondiale ;
- Organisation mondiale du commerce (OMC).

120. Le Fonds monétaire international (FMI) est lui aussi observateur régulier auprès du Comité de l'investissement et du Groupe de travail sur les statistiques des investissements internationaux. Le FMI et l'OCDE travaillent en collaboration dans le domaine des statistiques, par l'intermédiaire du groupe technique FMI/OCDE d'experts en investissement direct. Les deux organisations se sont aussi concertées pour élaborer des orientations sur les politiques en matière de fonds souverains, dont les deux séries ont été présentées en octobre 2008 au Comité monétaire et financier international du FMI.

121. Il existe avec la Banque mondiale une coopération établie de longue date, qui précède la période couverte par l'évaluation. Au niveau des projets, la Banque mondiale contribue depuis 2001 au Forum mondial sur l'investissement international (FMII) et depuis 2003 au Cadre d'action pour l'investissement. Elle a pris part également à l'examen des politiques de fusions et d'acquisitions de la Chine. La Banque mondiale a acquis en 2005 le statut d'observateur régulier, dans le contexte d'une initiative du Secrétaire général qui envisageait en particulier des programmes intégrés de la Banque mondiale et de l'OCDE et la création d'un groupe conjoint d'experts pour améliorer la coopération entre les deux organisations<sup>34</sup>. En 2006, les deux organisations ont publié une note commune sur les possibilités de coopération dans le domaine de l'investissement, qui venait actualiser une déclaration conjointe signée en 2000.

122. La CNUCED et l'OMC ont acquis en 2005 le statut d'observateurs réguliers auprès du Comité de l'investissement, et ont récemment commencé à collaborer avec l'OCDE, à la suite d'une demande formulée à la réunion de 2009 du G20 pour que l'adhésion aux engagements relatifs aux échanges et à l'investissement fasse l'objet de notifications trimestrielles.

123. La CNUCED s'est associée aux travaux du Comité sur l'arbitrage dans le domaine des accords internationaux d'investissement, aux côtés du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) avec lequel ont été organisés des réunions conjointes et une participation croisée des agents. Elle a également pris part aux travaux du Groupe de travail *ad hoc* chargé de la mise en œuvre du Cadre d'action pour l'investissement et est devenue récemment coorganisatrice du Forum mondial sur l'investissement international. Ce partenariat permet d'obtenir un bon équilibre des pays développés et en développement parmi les participants.

124. Les travaux relatifs à la responsabilité des entreprises font aussi l'objet d'une coopération et d'une coordination entre le Comité et le Pacte mondial des Nations Unies.

125. Le Comité de l'investissement et la Sous-commission sur les entreprises multinationales de l'OIT ont adopté en 2008 une déclaration commune qui prévoit une coopération plus étroite à l'avenir dans quatre domaines en rapport avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT.

---

34. C(2005)137.

126. Le document établi sur le programme de travail 2009-2010 du Comité de l'investissement déplore un déficit de ressources [qui a...] une incidence sur [sa] capacité de répondre d'une manière volontariste aux possibilités offertes de commenter les travaux analytiques effectués par d'autres organisations internationales et de les influencer<sup>35</sup>. Les délégués comme les représentants d'autres organisations internationales ont pourtant porté une appréciation positive sur la nature et l'intensité des relations entre le Comité et les autres organisations internationales. Parallèlement, ils ont fait observer qu'il fallait en permanence gérer et entretenir ces relations du fait de la proximité des missions et de la convergence des intérêts des différentes organisations internationales qui travaillent sur les politiques et les statistiques d'investissement international.

127. Les observations formulées sur les nombreuses interactions entre le Comité de l'investissement et les autres organisations internationales, de la part de leurs représentants comme des délégués du Secrétariat, sont très positives. Quelques personnes interrogées ont signalé des difficultés, en soulignant que celles-ci s'inscrivaient dans un contexte général d'excellentes relations de travail offrant une grande complémentarité.

128. Le Comité de l'investissement a hérité du CIME une longue tradition de consultation des parties prenantes. Le document de 2004 qui décrit sa stratégie et son organisation à sa création fait valoir que *la tendance positive à un dialogue franc et ouvert avec les parties prenantes doit être maintenue*. C'est dans ce contexte que le Comité a décidé *d'appréhender dans une optique plus volontariste et plus structurée ces consultations régulières en recentrant les ordres du jour sur les questions prioritaires pour lesquelles il a besoin de s'appuyer sur les avis et sur les compétences de parties prenantes*<sup>36</sup>.

129. Le BIAC et le TUAC ont apporté aux travaux du Comité des éléments qui ont contribué au projet de Cadre d'action pour l'investissement, tandis que les milieux d'affaires, Transparency International d'autres ONG ont pris part à des consultations relatives aux travaux sur les zones à déficit de gouvernance. Le Comité consulte aussi régulièrement les partenaires sociaux institutionnels et d'autres parties prenantes au sujet des travaux en cours sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales au niveau du Groupe de travail et de la réunion annuelle des PCN. C'est pour ce domaine, et en particulier pour les questions de responsabilité des entreprises que le TUAC et la société civile manifestent le plus d'intérêt.

130. Pour mieux structurer les contributions des ONG aux travaux du Comité de l'investissement en général et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en particulier, il a été décidé en 2003 de créer OECD Watch, un réseau international d'organisations de la société civile qui vise à promouvoir la responsabilité des entreprises. Depuis 2007, OECD Watch dispose d'un accès libre aux documents « à usage officiel » du Comité de l'investissement.

131. Les documents consacrés à la préparation du programme de travail indiquent explicitement combien il est important pour le Comité d'obtenir des contributions des entreprises, des partenaires sociaux et des autres parties prenantes de la société civile<sup>37</sup>.

132. La consultation des parties prenantes passe par de multiples voies, mais il subsiste une certaine insatisfaction de part et d'autre malgré l'ampleur des possibilités d'échanges de vues. C'est le cas en particulier pour les contributions effectuées et les possibilités limitées de dialogue et de progrès véritables sur les questions relevant des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales. Malgré ces

---

35. DAF/INV/WD(2006)6 et DAF/INV(2008)6.

36. DAF/INV(2004)1.

37. DAF/INV(2005)13 et DAF/INV/WD(2007)18/REV1.

attentes différentes, il est largement reconnu que le Comité a tiré un grand profit de la participation de l'ensemble de la communauté des parties prenantes à ses travaux.

### 3.2.6 Ressources

133. Le Domaine de résultats 4.1.1 (Investissement) a bénéficié en 2008 de 2.8 % des ressources totales de Partie I du budget, ce qui place les travaux du Comité dans la partie inférieure du premier quintile du Domaine de résultats en matière de financement à long terme<sup>38</sup>. Les ressources de Partie I allouées aux travaux sur les politiques d'investissement sont restées relativement stables en termes nominaux depuis 2004, même si elles ont été accrues ces dernières années par une allocation au titre du Fonds central pour les projets prioritaires destinée à soutenir les activités conduites dans le domaine des relations mondiales.

134. Au cours de la période couverte par l'évaluation, le Comité de l'investissement a également reçu des contributions volontaires de 21 pays membres, de non-Membres de la région MENA et d'Europe centrale et orientale, ainsi que du secteur privé. Plus de 80 % des contributions volontaires viennent soutenir les activités de relations mondiales en Europe du Sud-est et dans la région MENA, et leur accroissement entre 2004 et 2008 concerne essentiellement ces programmes. Plus récemment, le lancement d'un nouveau programme régional visant le Caucase du Sud, l'Ukraine et l'Asie centrale s'est traduit par un doublement des contributions volontaires. C'est ainsi que le montant des contributions volontaires en 2009 a été plus de cinq fois supérieur aux ressources de Partie I (voir Tableau 5).

**Tableau 5. Ressources budgétaires**

	Domaine de résultats 4.1.1			
	Ressources de Partie I (K EUR)	Contributions volontaires (K EUR)	Total (K EUR)	Part des CV
2004	2170	391	2561	15.3%
2005	2111	3430	5541	61.9%
2006	2142	3475	5617	61.9%
2007	2372	5048	7420	68.0%
2008	2476	5398	7874	68.6%
2009	2197	12371	14568	84.9%
<b>Variation 2004-2009</b>	1.2%			

Source : DAF et PTB

135. Cette évolution des ressources s'est accompagnée d'une évolution parallèle du recrutement : le nombre de postes de grade A financés par l'affectation de personnel de la Partie I est resté pratiquement le même, tandis que les postes de projet liés aux activités du Comité de l'investissement dans le domaine des relations mondiales ont plus que doublé depuis 2006 (voir Tableau 6).

38. Pour les besoins de l'analyse de l'efficacité, qui est de nature qualitative, les Domaines de résultats (et, dans certains cas, les sous-thèmes correspondant au périmètre des travaux du Comité) sont classés en cinq groupes en fonction de la part de ressources du budget de la Partie I qui leur est allouée. Le premier quintile contient les Domaines de résultats bénéficiant de la plus grande part de ressources du budget de la Partie I, le deuxième quintile la part suivante et ainsi de suite jusqu'au cinquième qui contient les Domaines recevant la plus faible part.



**Tableau 6. Ressources humaines – Domaine de résultats 4.1.1 (Investissement)**

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Postes (EPT)*						
Affectation de personnel de la Partie I	10	10	10	10	10	10
<i>dont postes de grade A</i>	8	8	8	8	8	8
Postes de projet**	5	8	10	14	23	22
<i>dont postes de grade A</i>	5	8	9	13	21	20

Source: DAF

\* Ne tient pas compte des postes de niveau A6 et plus et de niveau B3 et moins.

\*\* Les postes de projet en 2008 et 2009 incluent ceux qui concernent l'adhésion.

### 3.2.7 Qualité des résultats

136. Les réponses aux questionnaires concernant la qualité des Résultats pour la période 2004-2008 sont présentées ci-dessous au tableau 7 et résumées au tableau 8<sup>39</sup>.

137. Les résultats quantitatifs se présentent sous la forme d'un indicateur du pourcentage de Membres estimant que la qualité des Résultats est *élevée* ou *très élevée*. Partant de l'hypothèse selon laquelle les travaux de l'OCDE devraient être considérés généralement comme de bonne qualité par les Membres, un Résultat est jugé positif si deux tiers ou plus des responsables de l'action publique des pays membres répondent dans ce sens. Le cas échéant, des données d'ordre qualitatif sont présentées sous forme de commentaires et d'observations en complément des indicateurs<sup>40</sup>.

138. Les Membres ayant répondu à l'enquête ont estimé que l'ensemble des Résultats obtenus par le Comité de l'investissement de 2004 à 2008 ainsi que la mise en œuvre en cours de ses instruments dépassaient le seuil de qualité. En outre, les non-Membres abondent dans le sens de cette appréciation très positive. La qualité a été jugée particulièrement remarquable pour les produits suivants, évalués comme de grande ou de très grande qualité par neuf Membres sur dix :

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et publications annexes ;
- Produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international ;
- Produits dans le domaine de la liberté d'investissement, de la sécurité nationale et des secteurs « stratégiques ».

139. Cependant, les rapports annuels sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont critiqués par certaines organisations parties prenantes qui leur reprochent un manque d'analyse et d'équilibre ainsi que l'absence de recommandations, alors que d'autres considèrent qu'il s'agit de faiblesses dans la mise en œuvre de cet instrument.

39. Dans le tableau de synthèse, les Résultats récurrents sont regroupés ; il en va de même des Résultats produits sur plusieurs années qui sont étroitement liés. Ils sont indiqués par ordre décroissant en partant de l'évaluation d'impact la plus récente ; ceux dépassant le seuil d'impact (pendant au moins un an dans le cas des groupements récurrents ou pluriannuels) figurent en caractères gras.

40. Les taux de non-réponse sont indiqués quand ils sont supérieurs à 33 %.

Tableau 7. Qualité des produits dans le domaine de l'investissement (2004-2008)

Réf. PIR	Résultats	Année	% de Membres ayant répondu	Observations, y compris des non-Membres
		Principaux contributeurs	Qualité élevée ou très élevée	
		Type de produit		
2008-1 2007-1	<p><b>Produits dans les domaines de la liberté d'investissement, de la sécurité nationale et des secteurs « stratégiques » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déclaration de l'OCDE sur les fonds souverains et les politiques des pays d'accueil et orientations correspondantes (<i>Guidance on Recipient Country Policies towards SWFs</i>, 2008)</li> <li>➤ Rapport d'étape sur la liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs « stratégiques » (2008)</li> <li>➤ Comptes rendus des Tables rondes sur la liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs « stratégiques » (2007-2008)</li> <li>➤ Rapports généraux intitulés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Accountability for security-related investment policies</i> (2008)</li> <li>○ <i>Protection of 'critical infrastructure' and role of investment policies relating to national security</i> (2008)</li> <li>○ <i>Transparency and predictability for investment policies addressing essential security interests: a survey of practices</i> (2008)</li> <li>○ <i>Proportionality of security-related investment instruments: A survey of practices</i> (2008)</li> <li>○ <i>Competition, international investment and energy security</i> (2008)</li> <li>○ <i>Liberté d'investissement, sécurité nationale et secteurs « stratégiques » (Rapport d'étape du Comité de l'investissement)</i> (2007)</li> <li>○ <i>Economic and other impacts of foreign corporate takeovers in OECD countries</i> (2007)</li> <li>○ <i>Essential security interests under international investment law</i> (2007)</li> <li>○ <i>Identification of ultimate beneficiary ownership and control of a cross-border investor</i> (2007)</li> </ul> </li> </ul>	2007-2008  CI  Rapports d'analyse/ Perspectives, Rapports sur les bonnes pratiques, Études comparatives, Examens par les pairs ou enquêtes ; Principes directeurs, Déclarations.	90%	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 6 non Membres ayant répondu.</p> <p>Les textes sont concis, clairs et exacts sur le plan des faits et des expériences (non membre).</p> <p>Le projet sur les fonds souverains devait aboutir à l'établissement d'un code pour éviter le protectionnisme, mais il en est résulté un texte faible sur les pratiques acceptées, qui reste donc en deçà du niveau requis par divers instruments de l'OCDE dans des domaines connexes (partie prenante).</p> <p>Taux de non réponse : 37 %.</p>
2008-2 2007-2 2006-2 2005-2 2004-1	<p>Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et publications annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 2008 – Emploi et relations industrielles</i></li> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 2007 : La responsabilité des entreprises dans le secteur financier</i></li> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 2006 : « Entreprendre dans les zones à faible gouvernance »</i></li> <li>➤ Rapport intitulé : « Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance » (2006)</li> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales</i></li> </ul>	2004-2008  CI/PCN  Recommandations sur l'action publique	90 %	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par 4 des 5 non Membres ayant répondu.</p> <p>Les textes sont concis, clairs et exacts sur le plan des faits et des expériences (non membre).</p> <p>L'instrument de prise de conscience du risque est novateur et de très grande qualité, mais le niveau global de qualité du groupe n'est pas considéré comme élevé en raison du manque d'équilibre des rapports annuels, qui donnent plus d'importance au point de vue des milieux d'affaires qu'à celui des autres parties prenantes. Ces rapports font en</p>

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% de Membres ayant répondu Qualité élevée ou très élevée	Observations, y compris des non-Membres
	<p>: <i>Édition 2005 - La responsabilité des entreprises dans le monde en voie de développement</i> »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « <i>Rapport annuel sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Édition 2004 - Promouvoir la contribution des entreprises au respect de l'environnement</i> »</li> <li>➤ « <i>L'environnement et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Instruments et méthodes pour les entreprises</i> »</li> </ul>			<p>général état de nouvelles optimistes et les avis divergents n'y figurent pas (partie prenante).</p> <p>L'absence de volonté politique en faveur de l'application effective des Principes directeurs dans certains pays n'est pas prise en compte dans les rapports annuels qui s'efforcent de présenter des résultats apparemment positifs et ne comporte aucune analyse susceptible de conduire à des recommandations qui permettent de remédier aux insuffisances (partie prenante).</p> <p>Taux de non réponse : 35 %.</p>
2008-1 2007-1	<p><b>Produits en rapport avec le Cadre d'action pour l'investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Policy Framework for Investment – User's Toolkit</i> (2008)</li> <li>➤ Recommandation du Conseil concernant les Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures (2007)</li> <li>➤ Forum mondial sur l'investissement international <ul style="list-style-type: none"> <li>○ VII, Best Practices in Promoting Investment for Development (Paris, 2008)</li> </ul> </li> <li>➤ <i>Annual reports on Investment for Development</i> (2007) dont un chapitre : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ OECD Initiative on Investment for Development: Overview of Progress</li> </ul> </li> </ul>	2007-2008 CI/GCCNM  Principes directeurs, Déclarations	72%	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 4 non Membres ayant répondu.</p> <p>Travaux précis qui tiennent compte de l'expérience des pays. Les compétences et le professionnalisme dont témoignent ces documents sont très appréciés (non-membre).</p> <p>À ce stade du projet de Cadre d'action pour l'investissement, on ne sait pas très bien quels sont les travaux en cours, et le « Mode d'emploi » (<i>Users' toolkit</i>) n'est pas concluant de notre point de vue (organisation internationale).</p> <p>Taux de non réponse : 43 %.</p>
2006-1 2005-1 2004	<p><b>Produits en rapport avec le Cadre d'action pour l'investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport intitulé « Cadre d'action pour l'investissement » (2006)</li> <li>➤ Publication intitulée « Cadre d'action pour l'investissement : Un panorama des bonnes pratiques » (2006) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ VI - "Enhancing the Investment Climate: The Case of Infrastructure" (Istanbul, 2006)</li> <li>○ V - "Putting the Policy Framework for Investment into Action" (Rio de Janeiro, 2005)</li> <li>○ IV - "Investment for Development: Forging Partnerships" (New Delhi, 2004)</li> </ul> </li> <li>➤ <i>Annual reports on Investment for Development</i> (2005 et 2006) dont des chapitres intitulés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Summary of proceedings Global Forums on International Investment</li> <li>○ Regional investment initiatives: Going for Results</li> <li>○ China, India and Russia: The Continuing Dialogue</li> </ul> </li> </ul>	2004-2006 CI/ GCCNM  Rapports sur les bonnes pratiques, Études comparatives ; Examens par les pairs ou enquêtes ; Recommandations sur l'action	73 %	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 3 non Membres ayant répondu.</p> <p>Les publications sont claires, faciles à comprendre, et les déclarations soutenues par des sources d'information reconnues, des données probantes et une analyse complète (non membre).</p> <p>Un projet très intéressant qui, bien que de nature un peu encyclopédique, fournit un excellent inventaire de politiques qui constitue une liste de contrôle utile (organisation internationale).</p> <p>Taux de non réponse : 50 %.</p>

## C(2010)35/PART1

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% de Membres ayant répondu Qualité élevée ou très élevée	Observations, y compris des non-Membres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mobilising Private Investment for Development: The Role of ODA</li> </ul>	publique ; Principes directeurs, Déclarations.		
2008-1 2007-1 2006-5 2005-5 2004	<p><b>Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales et produits annexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport intitulé <i>Modifications des positions des pays de l'OCDE à l'égard des Codes de la libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes et de l'Instrument relatif au traitement national</i> (2008)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Pérou (2008)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Égypte (2007)</li> <li>➤ Document intitulé <i>FDI regulatory restrictiveness index: Revision and extension to more economies</i> (2006)</li> <li>➤ Rapport intitulé « Restrictions à la participation étrangère dans le secteur des télécommunications - modification des positions à l'égard du code de la libération des mouvements de capitaux de l'OCDE et de l'instrument relatif au traitement national » (2005)</li> <li>➤ Publication intitulée « <i>Traitement national des entreprises sous contrôle étranger</i> » (2005)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Roumanie (2005)</li> </ul>	2004-2008  GT CI  Rapports sur les bonnes pratiques, Études comparatives ; Conventions et accords juridiques	72%	Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 5 non Membres ayant répondu.  Les examens des politiques de l'investissement et les documents concernant les Codes, en général excellents, permettent aux décideurs de disposer d'un aperçu rapide des pays pris en compte. En revanche, le document sur l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE n'est pas satisfaisant, et en particulier inacceptable sur le plan méthodologique. Ses affirmations sont donc contestables et ses conclusions manquent d'objectivité (pays membre).  Taux de non réponse : 43 %.
2008-3 2007-3	<p><b>Produits dans le domaine des accords internationaux sur l'investissement:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>International Investment Law: Understanding Concepts and Tracking Innovations: A Companion Volume to International Investment Perspectives</i> (2008), dont un chapitre intitulé <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « International Investment Agreements: A survey of environmental, labour, and anti-corruption issues »</li> </ul> </li> <li>➤ Rapport intitulé <i>Intellectual property rights in international investment agreements: an overview</i> (2008)</li> <li>➤ <i>Perspectives d'investissement international 2007 : Liberté d'investissement dans un monde en changement</i>, dont un chapitre intitulé <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Intérêts essentiels de sécurité aux termes du droit international de l'investissement »</li> </ul> </li> </ul>	2007-2008  GT CI  Rapports d'analyse / Perspectives	76%	Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 4 non Membres ayant répondu.  Taux de non réponse : 35 %.
2006-3 2005-3 2004-2	<p><b>Produits dans le domaine des accords internationaux sur l'investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Perspectives d'investissement international : Édition 2006</i>, dont des chapitres intitulés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Nouvelles caractéristiques des accords bilatéraux récents dans le domaine de l'investissement »</li> <li>○ « Solutions pour améliorer le Règlement des différends entre l'investisseur et</li> </ul> </li> </ul>	2004-2006  GT CI  Recommandations sur	71 %	Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 4 non Membres ayant répondu.  Taux de non réponse : 43 %.

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% de Membres ayant répondu Qualité élevée ou très élevée	Observations, y compris des non-Membres
	<p>l'État : Vue d'ensemble »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « La jonction des actions : Un moyen prometteur pour l'arbitrage en matière d'investissement ? »</li> </ul> <p>➤ « <i>Droit international de l'investissement : Un domaine en mouvement</i> » (2006), dont des chapitres intitulés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Transparence et participation de tiers aux procédures de règlement des différends entre investisseurs et États »</li> <li>○ "L'« expropriation indirecte » et le « droit de réglementer » dans le droit international de l'investissement”</li> <li>○ “La norme du traitement juste et équitable dans le droit international des investissements”</li> </ul> <p>➤ Symposium sur le thème « <i>Making the Most of International Investment Agreements: A Common Agenda et documents</i> » et documents correspondants (Paris, 2005)</p> <p>➤ <i>Droit international de l'investissement : Un domaine en mouvement - Complément aux Perspectives de l'investissement international</i> (2004)</p>	l'action publique.		
2008-4 2007-4	<p><b>Produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publication intitulée « <i>Statistiques sur l'investissement direct international</i> » (2007 et 2008)</li> <li>➤ Publication intitulée <i>OECD Investment Policy Perspectives 2008</i></li> <li>➤ Investment News, juin et novembre 2008 (numéros 7 et 8)</li> <li>➤ Rapport intitulé <i>Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, 4<sup>e</sup> édition</i> (2008)</li> <li>➤ Publication intitulée <i>International Investment Perspectives</i> (2007)</li> </ul>	2007-2008 CI/GT-STAT Données / Modèles / Indicateurs, Rapports statistiques ; Rapports d'analyse / Perspectives.	90%	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 5 non Membres ayant répondu.</p> <p>On observe une amélioration régulière de la couverture et de la disponibilité des données au fil des ans, ainsi que de la possibilité de consultation en ligne et de téléchargement de statistiques détaillées par l'intermédiaire. La lettre d'information <i>Investment News</i> est bien documentée et bien présentée (pays membre).</p> <p>Le rapport intitulé « <i>Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, 4<sup>e</sup> édition, 2008</i> » apporte un changement révolutionnaire dans le domaine des statistiques d'IDE (pays membre).</p> <p>Les produits de l'OCDE sur l'investissement international font partie des sources fiables sur lesquelles s'appuyer pour définir les tendances et les évolutions utiles dans le cadre de l'action publique (pays membre).</p> <p>Les produits en question envisagent le contexte économique, politique et social actuel, et la cohérence avec d'autres politiques et actions. Ils sont rédigés dans un style précis et par conséquent faciles à comprendre (non membre).</p>

## C(2010)35/PART1

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% de Membres ayant répondu Qualité élevée ou très élevée	Observations, y compris des non-Membres
				Taux de non réponse :39 %.
2006-4 2005-4 2004	<p><b>Produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publication intitulée <i>Statistiques sur l'investissement direct international</i> (2004, 2005 et 2006)</li> <li>➤ Publication intitulée <i>Perspectives de l'investissement international</i> (2005 et 2006), dont des chapitres intitulés <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Tendances et évolution récente de l'investissement direct étranger » (2006)</li> <li>○ « La mondialisation, les nouvelles technologies et l'investissement international » (2006)</li> <li>○ « Tendances et évolution récente de l'investissement direct étranger » (2005)</li> </ul> </li> <li>➤ Investment News, mai et octobre 2006 (numéros 1 et 2)</li> <li>➤ Chapitre sur l'IDE du Manuel sur les indicateurs de mondialisation (2005)</li> <li>➤ <i>Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique (2005)</i></li> </ul>	2004-2006 CI/ GT-STAT Données / Modèles / Indicateurs, Rapports statistiques ; Rapports d'analyse / Perspectives.	93 %	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par 4 des 5 non Membres ayant répondu.</p> <p>Les produits de l'OCDE sur l'investissement international font partie des sources fiables sur lesquelles s'appuyer pour définir les tendances et les évolutions utiles dans le cadre de l'action publique (pays membre).</p> <p>La démarche utilisée et les résultats répondent à des besoins et à une demande accrue d'amélioration de la mesure des flux d'investissements internationaux. Les prévisions présentées sont fiables et les analyses précises (non membre).</p> <p>Taux de non réponse : 50 %.</p>

Source : Enquête et entretiens réalisés pour l'évaluation en profondeur

Tableau 8. Synthèse des résultats de l'évaluation de la qualité

Résultats	Principaux contributeurs	Année	(% Membres ayant répondu) Qualité élevée ou très élevée
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et publications annexes	CI/PCN	2004-2008	90 %
Produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international	GT-STAT	2007-2008	90%
		2004-2006	93 %
Produits dans le domaine de la liberté d'investissement, de la sécurité nationale et des secteurs « stratégiques »	CI	2007-2008	90%
Produits dans le domaine des accords internationaux sur l'investissement	GT CI	2007-2008	76%
		2004-2006	71 %
Produits en rapport avec le Cadre d'action pour l'investissement	CI/GCCNM	2007-2008	72%
		2004-2006	73 %
Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et des entreprises multinationales et produits annexes	GT CI	2004-2008	72%

### 3.2.8 Qualité des activités et autres produits dans le domaine des Relations mondiales

140. En l'absence de retour d'information systématique de la part des participants aux activités relevant des relations mondiales, cette analyse s'appuie sur une appréciation formulée par des responsables de l'action publique qui ne sont pas tous directement concernés en tant que bailleurs de fonds ou bénéficiaires. Il faut noter que le taux de réponse à l'enquête est plus faible dans ce domaine que dans d'autres domaines d'activité du Comité de l'investissement (voir Tableau 9).

141. Les réalisations du Comité de l'investissement dans le domaine des relations mondiales se répartissent en trois catégories principales : examens des politiques de l'investissement, programmes régionaux et forums mondiaux.

142. Les examens des politiques de l'investissement sont considérés par les deux tiers au moins des Membres et des non-Membres en position de formuler des observations comme des produits de grande qualité. De même, les forums mondiaux sur l'investissement international, partie intégrante du projet de Cadre d'action pour l'investissement (voir Tableau 7 et Tableau 8 ci-dessus) reçoivent une évaluation positive sur le plan de la qualité.

143. Les résultats de deux des trois programmes régionaux sont mitigés. La moitié des Membres ont jugé que les travaux au titre de la Charte pour l'investissement en Europe du Sud-est et de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique étaient de qualité élevée ou très élevée. Les non-Membres ont porté une appréciation plus positive des deux programmes, par l'intermédiaire du questionnaire d'enquête et d'un questionnaire d'évaluation de fin de réunion dans le cas de la table ronde NEPAD-OCDE qui a eu lieu à Lusaka en 2007<sup>41</sup>.

144. Les deux tiers des Membres ont estimé que le Programme d'investissement MENA-OCDE, troisième élément des interventions régionales du Comité de l'investissement présentait une qualité élevée.

41. DAF/INV/AGC/RD(2008)1.

Tableau 9. Qualité des réunions et des autres produits dans le domaine des relations mondiales

Résultats		Année	% Membres ayant répondu Qualité élevée ou très élevée	Observations, y compris des non Membres
2008-1	<p><b>Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Chine 2008 - Promouvoir un comportement responsable des entreprises (2008)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Fédération de Russie 2008 - Renforcer le cadre politique pour l'investissement (2008)</li> </ul>	2008	74%	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par 3 des 4 non-Membres ayant répondu.</p> <p>La Chine et la Russie sont d'importantes économies émergentes et les examens de leurs politiques d'investissement donnent à l'OCDE des informations intéressantes sur la manière de traiter avec les deux pays (pays membre).</p> <p>Les produits devraient être accompagnés d'un résumé plus complet, et les rapports devraient être moins théoriques et plus descriptifs (pays membre).</p> <p>Taux de non-réponse : 42 %.</p>
2006-1 2004	<p><b>Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Chine 2006 - Politiques ouvertes envers les fusions et acquisitions (2006)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Fédération de Russie 2006 - Pour une politique de l'investissement plus transparente (2006)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Fédération de Russie - Progrès et enjeux de la réforme (2004)</li> </ul>	2004/2006	71 %	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 3 non-Membres ayant répondu.</p> <p>Taux de non-réponse : 52 %.</p>
2008-1 2007-1 2006-1 2005-1 2004	<p><b>Charte pour l'investissement en Europe du Sud-est,</b> publications intitulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>SME Policy Index 2007: Report on the European Charter for SMEs in the Western Balkans</i> (2008)</li> <li>➤ <i>How South East European Countries' Statistics Measure Foreign Direct Investment</i> (2007)</li> <li>➤ <i>The Impact of Foreign Direct Investment on the Restructuring of the Metal Processing Industry in Bosnia and Herzegovina</i> (2007)</li> <li>➤ <i>The Role of Foreign Direct Investment in the Croatian Economy</i> (2007)</li> </ul>	2004-2008	56%	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par les 3 non-Membres ayant répondu, dont 2 économies non membres de la région.</p> <p>Compte tenu de la démarche générale de ces documents, il est assez difficile de se servir des observations ou conclusions qu'ils contiennent pour prendre des mesures concrètes (pays membre).</p> <p>Taux de non-réponse : 48 %.</p>
2008-1 2007-1 2006-1 2005-1	<p><b>Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion à haut niveau : "Advancing Investment policy Reform in Africa" et table ronde d'experts : "Investment in Transport Infrastructure and regional integration" (Kampala, 2008)</li> <li>➤ Table ronde : « Renforcer l'évaluation des conditions de l'investissement et la réforme dans les pays du NEPAD » (Lusaka, 2007)</li> <li>➤ Table ronde : « Mobiliser l'investissement privé en Afrique au service du développement : poser les bases d'un progrès soutenu » (Brazzaville, 2006)</li> <li>➤ Conférence : "Alliances for Integrity – Government and Business Roles in Enhancing African Standards</li> </ul>	2005-2008	57%	<p>Niveau de qualité jugé <i>élevé</i> ou très élevé par le non membre ayant répondu.</p> <p>Taux de non-réponse : 42 %.</p>



Résultats		Année	% Membres ayant répondu Qualité élevée ou très élevée	Observations, y compris des non Membres
	of Living" (Addis Abeba, 2005) ➤ Table ronde : "Investment for African Development: Making it Happen" (Entebbe, 2005)			
2008-1 2007-1 2006-1 2005-1	<b>Programme d'investissement MENA-OCDE</b> , dont ➤ Publication intitulée <i>Private Sector Development in the Middle East and North Africa - Making Reforms Succeed. Moving Forward with the MENA Investment Policy Agenda</i> (2008) ➤ Deuxième réunion ministérielle MENA-OCDE : "Making reforms succeed: moving forward with the investment policy agenda" (Le Caire, 2007)	2005-2008	73%	Taux de non-réponse : 45 %.

Source : Enquête réalisée pour l'évaluation en profondeur

#### 4. Impacts des travaux du Comité de l'investissement dans le domaine de l'investissement

145. Cette section du rapport est consacrée à l'examen de l'efficacité des travaux du Comité dans le domaine de l'investissement, sur le plan des impacts observés principalement dans les pays membres et résultant de l'utilisation que les responsables de l'action publique font des Résultats. Elle tient compte également de l'impact des Résultats sur les travaux d'autres organisations et structures internationales ainsi que des notifications des non-Membres sur les effets de ces travaux.

146. L'analyse de l'efficacité consiste à déterminer si un organe atteint ou non ses objectifs, en fonction de l'*utilisation* des Résultats et de leur *impact* sur l'élaboration des politiques, à court et à moyen terme comme à plus longue échéance. La période couverte par l'analyse va de 2004 à 2008.

147. Cette analyse repose sur les informations recueillies à partir d'une enquête par questionnaire envoyée aux responsables de l'action publique compétents dans les administrations des pays membres. Les données ainsi obtenues ont été complétées par des entretiens avec d'autres parties prenantes et des contributions sous forme de documents.

148. Les résultats du questionnaire sont présentés au Tableau 10 ci-dessous et synthétisés au Tableau 11<sup>42</sup>.

149. Les résultats quantitatifs sont présentés sous forme d'indicateurs du pourcentage de Membres ayant constaté un niveau *moyen à très élevé* de connaissance, d'utilisation et d'impact sur l'élaboration des politiques<sup>43 44</sup>. Le principal critère de performance utilisé est la mention, par 50 % au moins des Membres ayant répondu à l'enquête, d'un impact *moyen à très élevé* sur les politiques.

42. Dans le tableau de synthèse, les Résultats récurrents sont regroupés ; il en va de même des Résultats produits sur plusieurs années qui sont étroitement liés. Ils sont indiqués par ordre décroissant en partant de l'évaluation d'impact la plus récente ; ceux dépassant le seuil d'impact (pendant au moins un an dans le cas des groupements récurrents ou pluriannuels) figurent en caractères gras.

43. Pour les produits inscrits uniquement au PTB 2007-2008, les responsables de l'action publique ont été invités à fournir une évaluation des impacts effectifs et/ou potentiels sur les politiques, le cas échéant.

44. Le traitement des données est expliqué à l'annexe II.

150. Les résultats qualitatifs, provenant des questionnaires d'enquête et des entretiens, sont présentés dans les mêmes tableaux dans la colonne « Observations et exemples ».

#### 4.1 *Analyse de l'efficacité à court et à moyen terme*

151. Les résultats de l'enquête indiquent que les responsables de l'action publique des pays membres sont largement informés de l'ensemble des Résultats obtenus de 2004 à 2008. En outre, les Membres utilisent largement tous les produits dans leur travail et ceux-ci ont des impacts importants et généralisés sur l'élaboration des politiques.

152. Les Membres estiment en particulier que les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* et les publications qui s'y rapportent influent fortement sur l'élaboration des politiques. En revanche, les informations fournies par les non-Membres ayant adhéré à la Déclaration semblent indiquer des impacts moins prononcés de leur côté, tandis que certaines organisations parties prenantes ont déploré la lenteur et le caractère fragmentaire de l'application effective des Principes directeurs.

153. Les responsables de l'action publique des pays membres comme des non membres constatent que les produits dans les domaines de *l'évaluation* et de *l'analyse de l'investissement international* et des *accords internationaux d'investissement*, ainsi que le projet sur la liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs « stratégiques », ont un impact considérable.

154. Dans le cas des produits du domaine de *l'évaluation* et de *l'analyse de l'investissement international*, le niveau élevé d'impact résulte probablement des travaux d'analyse effectués par le Groupe de travail sur les statistiques d'investissement international pour apporter une valeur ajoutée aux produits statistiques<sup>45</sup>.

155. Compte tenu du taux de réponse à l'enquête relativement faible, on pourrait avancer que les résultats surestiment l'impact des travaux du Comité de l'investissement, car les responsables de l'action publique les moins satisfaits ne se sont pas sentis motivés pour répondre au questionnaire d'évaluation. Cependant, une vérification croisée avec les résultats de 2003, 2005 et 2007 des exercices de définition des orientations à moyen terme ne permet pas de dégager de corrélation évidente entre les non-répondants à l'enquête d'évaluation et les Membres ayant indiqué leur volonté de réduire leurs financements pour la Partie I ou de quitter les Domaines de résultats 4.1.1. Il est donc peu probable qu'un taux de réponse plus élevé aurait abouti à un niveau d'impact sensiblement plus faible.

---

45. On évalue généralement les produits statistiques en fonction de leur utilisation, étant donné qu'ils interviennent en amont du processus d'élaboration des politiques, de sorte que leur impact effectif sur l'action publique est difficile à discerner.

Tableau 10. Connaissance, utilisation et impact des produits dans le domaine de l'investissement (2004-2008)

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
2008-1 2007-1	<p><b>Produits dans le domaine de la liberté d'investissement, de la sécurité nationale et des secteurs « stratégiques » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déclaration de l'OCDE sur les fonds souverains et les politiques des pays d'accueil et <i>Guidance on Recipient Country Policies towards SWFs</i> (2008)</li> <li>➤ Rapport d'étape sur la liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs « stratégiques » (2008)</li> <li>➤ Comptes rendus de tables rondes sur la liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs « stratégiques » (2007-2008)</li> <li>➤ Rapports généraux intitulés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Accountability for security-related investment policies</i> (2008)</li> <li>○ <i>Protection of 'critical infrastructure' and role of investment policies relating to national security</i> (2008)</li> <li>○ <i>Transparency and predictability for investment policies addressing essential security interests: a survey of practices</i> (2008)</li> <li>○ <i>Proportionality of security-related investment instruments: A survey of practices</i> (2008)</li> <li>○ <i>Competition, international investment and energy security</i> (2008)</li> <li>○ <i>Liberté d'investissement, sécurité nationale et secteurs « stratégiques » (Rapport d'étape du Comité de l'investissement)</i> (2007)</li> </ul> </li> </ul>	2007-2008 CI Rapports d'analyse/ Perspectives, Rapports sur les bonnes pratiques, Études comparatives, Examens par les pairs ou enquêtes ; Principes directeurs, Déclaration	90 %	85%	70%	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par les 5 non membres ayant répondu.</p> <p>Travail utile qui permet d'être informé des différentes diverses pratiques en cours dans chaque pays pour répondre aux objectifs de sécurité nationale (Hongrie).</p> <p>Ces produits ont été utiles dans le cadre de notre participation aux discussions multilatérales sur les fonds souverains et les questions de libéralisation des investissements l'an dernier (Canada).</p> <p>Les principes de l'OCDE en matière de réglementation de l'investissement comme la non-discrimination, la transparence et la prévisibilité, la proportionnalité ou la responsabilité sont prises en compte lorsque des réglementations sur l'investissement sont envisagées (Japon).</p> <p>Utile dans le cadre de l'analyse de notre position et de celle d'autres pays (Belgique).</p> <p>En général, l'impact exercé sur des politiques particulières est faible, car l'évolution de l'action publique est limitée. Cependant, les produits permettent de disposer d'informations générales et de principes directeurs pour les politiques à venir (République tchèque).</p> <p>Les produits de l'OCDE dans ce domaine ont été exploités dans le cadre de l'évaluation des politiques du <i>Mexique</i> et lui ont permis de réorienter ses structures et stratégies d'action publique pour l'élaboration de règles dans le domaine de l'investissement direct étranger.</p> <p>Malgré l'excellente qualité des travaux, la sécurité nationale ne fait pas partie des éléments essentiels des politiques d'investissement nationales ; les responsables de l'action publique n'ont pas jugé nécessaire d'adopter des mesures complémentaires ou extraordinaires pour des raisons de sécurité nationale (Grèce).</p> <p>Les produits concernés ont été pris en compte dans le cadre d'une procédure législative ou jugés utiles dans le débat sur la réglementation de l'investissement direct en provenance des pays extérieurs à l'Union européenne (Allemagne).</p> <p>Les travaux de l'OCDE ont appuyé et renforcé – plutôt que réorienté – l'approche déjà adoptée. Les tables rondes ont permis de mieux comprendre les points de vue des pays non membres et de développer la réflexion sur les moyens à utiliser pour répondre à leurs préoccupations (Royaume-Uni).</p>

## C(2010)35/PART1

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Economic and other impacts of foreign corporate takeovers in OECD countries</i> (2007)</li> <li>○ <i>Essential security interests under international investment law</i> (2007)</li> <li>○ <i>Identification of ultimate beneficiary ownership and control of a cross-border investor</i> (2007)</li> </ul>					<p>Les produits disponibles dans ce domaine ont fourni des orientations utiles pour renforcer la proportionnalité et la transparence des politiques d'IDE. En 2008, par exemple, lorsque le gouvernement <i>coréen</i> a modifié le décret présidentiel sur la loi de promotion de l'investissement étranger, les principes approuvés par les Membres de l'OCDE (proportionnalité, transparence, responsabilité) ont été examinés et largement pris en compte dans les modifications apportées.</p> <p>Les produits offerts, très actuels et utiles, correspondaient à des sujets sur lesquels les responsables de l'action publique de notre ministère travaillaient. Ils ont permis de disposer d'orientations, d'analyses et d'information qui ont été et sont toujours très utiles à la formulation des politiques aux <i>Pays-Bas</i>.</p> <p>La Déclaration de l'OCDE sur les fonds souverains fournit un ensemble des principes qui guident l'action des pays bénéficiaires dans le domaine des fonds d'investissement souverains. Dernièrement, les efforts accomplis plus largement par l'OCDE pour équilibrer la libéralisation des investissements et les préoccupations légitimes de sécurité nationale ont été présentés comme une contribution stratégique à la crise internationale (États-Unis).</p> <p>Le projet sur la liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs « stratégiques » a fourni de bonnes bases pour suivre les pratiques et l'utilisation du terme de sécurité nationale dans les autres pays (Lituanie).</p> <p>Nous avons participé à trois réunions très intéressantes sur la liberté d'investissement, un sujet extrêmement important, qui nous ont paru très utiles pour nos propres travaux (CNUCED).</p> <p>Taux de non-réponse : 39 %.</p>
2008-2 2007-2 2006-2 2005-2 2004-1	<p><b>Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et publications connexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales 2008 – emploi et relations industrielles</i></li> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 2007 : La responsabilité des entreprises dans le secteur financier</i></li> </ul>	2004-2008 CI/PCN Recommandations sur l'action publique	100 %	90 %	86%	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par 2 des 4 non-Membres adhérents à la Déclaration.</p> <p>Les rapports annuels des Points de contact nationaux (PCN) et leurs discussions permettent d'acquérir des connaissances spéciales sur les solutions et les moyens à utiliser dans des situations diverses et difficiles. Comme nos entreprises ne sont pas présentes dans les zones à déficit de gouvernance, les travaux sur ce thème ne présentent qu'un intérêt général (Hongrie).</p> <p>En <i>Suède</i>, les Principes directeurs de l'OCDE et l'Outil de sensibilisation au risque sont bien connus des responsables de l'action publique. Ils ont fait l'objet d'une traduction en suédois, et des manuels ont également été rédigés en suédois ; tous ces</p>

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 2006 : « Entreprendre dans les zones à faible gouvernance »</i></li> <li>➤ <i>Rapport intitulé : « Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance » (2006)</i></li> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales : Édition 2005 - La responsabilité des entreprises dans le monde en voie de développement</i></li> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'Intention des Entreprises Multinationales: Edition 2004 - Promouvoir la contribution des entreprises au respect de l'environnement</i></li> <li>➤ <i>L'environnement et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Instruments et méthodes pour les entreprises (2005)</i></li> </ul>					<p>textes peuvent être téléchargés sur le site web du ministère du Commerce international. Les Principes directeurs sont utilisés par les responsables de l'action publique et les organismes gouvernementaux et influent sur l'élaboration des politiques. Les rapports annuels sont connus, mais le niveau de sensibilisation ne peut être considéré comme équivalent.</p> <p>Le sous-Secrétariat au ministère des Finances est le point de contact pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Turquie).</p> <p>Le gouvernement <i>japonais</i> a créé un PCN composé du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Santé, de l'emploi et de la protection sociale et du ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie, qui s'efforcent de promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE et traitent des cas particuliers à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le PCN a aussi mis en place un organe consultatif composé de représentants des entreprises et des travailleurs. Les ministères concernés, les milieux d'affaires et les syndicats du Japon sont bien informés des <b>activités</b> en rapport avec les Principes directeurs.</p> <p>Les produits sont utilisés en permanence dans les activités de promotion (Belgique).</p> <p>Les Principes directeurs sont des éléments clés de nos <b>activités</b> de PCN et confèrent une orientation précise à l'évaluation des politiques. Les entreprises multinationales du <i>Mexique</i> se comportent en bons citoyens, mais il reste encore beaucoup à faire et des domaines à améliorer. Les Principes directeurs ont aussi fourni des éléments qui facilitent l'élaboration des réglementations dans différents domaines de l'administration fédérale.</p> <p>Le PCN assure la promotion des Principes directeurs auprès de différentes parties prenantes, mais les partenaires sociaux n'ont pas manifesté d'intérêt véritable pour son utilisation à l'appui de la promotion de la responsabilité des entreprises. Malgré nos efforts dans ce sens, aucun cas particulier n'a été porté à notre attention pour l'instant (Grèce).</p> <p>Composante utile de l'établissement de l'agenda national (Allemagne).</p> <p>Nous avons un PCN qui se consacre essentiellement à la mise en œuvre des Principes directeurs (Royaume-Uni).</p> <p>Les Principes directeurs et les rapports annuels jouent un rôle important pour encourager la responsabilité sociale parmi les entreprises coréennes installées à l'étranger et les entreprises étrangères investissant en <i>Corée</i>. Le gouvernement a mis</p>

Réf. PIR	Résultats	Année  Principaux contributeurs  Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
						<p>en place différentes activités de promotion de la responsabilité sociale des entreprises, en particulier par la distribution aux entreprises de brochures sur les Principes directeurs et de documents d'information expliquant comment utiliser les services du PCN conformément aux recommandations de l'OCDE. Le gouvernement a aussi répondu à certaines requêtes en faisant connaître les Principes directeurs aux parties concernées.</p> <p>Aux <i>Pays-Bas</i>, l'adhésion aux Principes directeurs est une condition préalable pour bénéficier de plusieurs programmes de soutien public. Les Principes directeurs ont servi à aborder des questions qui nécessitaient l'attention de notre PCN et nous ont donné un excellent aperçu des démarches suivies par les autres PCN. De même, les informations sur le débat de 2007 concernant l'applicabilité des Principes directeurs de l'OCDE au secteur financier nous ont fourni des informations utiles pour définir nos propres politiques et positions.</p> <p>L'<i>Islande</i> s'efforce de modifier la structure de son PCN. Les produits présentent une grande importance pour ses travaux. Bien que leur impact ne soit pas très visible pour l'instant, il devrait se faire très nettement sentir à l'issue des efforts de modification entrepris.</p> <p>Les Principes directeurs fournissent une base sur laquelle reposent les efforts accomplis pour soutenir et promouvoir les initiatives volontaires en faveur de la responsabilité sociale des entreprises au niveau national et mondial (États-Unis).</p> <p>Le PCN a été créé en 2004, mais la <i>Lettonie</i> n'a été saisie d'aucun cas particulier jusqu'à présent.</p> <p>Le PCN a été créé en 2005 à l'appui de l'application des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les travaux permettent de disposer d'informations précieuses pour les échanges sur l'expérience acquise ou les meilleures pratiques et contribuent à une approche commune de la mise en œuvre des Principes directeurs et des activités des PCN (Roumanie).</p> <p>La mise en œuvre apparaît comme une tâche difficile et nous sommes déçus de constater que nous soulevons de nombreux problèmes chaque année au sujet des PCN mais que la situation évolue peu sauf dans quelques cas (partie prenante).</p> <p>Les connaissances et le rôle que doivent jouer les PCN sont très variables, de sorte qu'ils enregistrent des résultats très hétérogènes, et que certains sont même inactifs (partie prenante).</p> <p>Taux de non-réponse : 35 %.</p>

Réf. PIR	Résultats	Année  Principaux contributeurs  Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
2008-1 2007-1	<p><b>Produits en rapport avec le Cadre d'action pour l'investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Policy Framework for Investment – User's Toolkit</i> (2008)</li> <li>➤ Recommandation du Conseil concernant les Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures (2007)</li> <li>➤ Forum mondial de l'OCDE sur l'investissement international <ul style="list-style-type: none"> <li>○ VII, Best Practices in Promoting Investment for Development (Paris, 2008)</li> </ul> </li> <li>➤ Rapport annuel sur l'investissement au service du développement (2007) dont un chapitre sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ OECD Initiative on Investment for Development: Overview of Progress</li> </ul> </li> </ul>	2007-2008  CI/GCCNM  Principes directeurs, Déclarations	84 %	56 %	53%	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par 2 des 4 non-Membres ayant répondu.</p> <p>Le gouvernement a soutenu le projet de Cadre d'action pour l'investissement au Viet Nam et y a envoyé un agent, et l'organisme chargé de l'APD tient compte du Cadre dans l'examen de certaines propositions de projets (Japon).</p> <p>Utile dans le cadre des relations bilatérales (Belgique).</p> <p>Le Cadre, défini au <i>Mexique</i> aux différents niveaux de gouvernement (fédéral, États et municipalités) a joué un rôle important dans l'évaluation des politiques, l'élaboration des réglementations et le comportement des entreprises.</p> <p>Le Cadre d'action pour l'investissement et les Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures fournissent des recommandations sur l'orientation des politiques à évaluer dans le cadre de notre politique de développement (Grèce).</p> <p>Le Cadre n'influe pas directement sur la politique nationale mais offre des informations générales utiles pour l'établissement de l'agenda national (Allemagne).</p> <p>Les produits disponibles dans ce domaine ont eu peu d'impact sur l'élaboration des politiques (Corée).</p> <p>En raison d'un changement de priorités de l'action publique dans les différents ministères, la promotion de cet instrument aux <i>Pays-Bas</i> a été moins active. Les produits ont donc été assez peu utilisés ces dernières années.</p> <p>Cet ensemble de rapports a influé sur les considérations d'action publique en rapport avec la croissance tirée par l'investissement dans le cadre du Consensus de Monterrey (États-Unis).</p> <p>Les instruments du Cadre ont été présentés aux institutions concernées (Lettonie).</p> <p>Document très utile. Le Cadre couvre un vaste champ de l'action publique et a permis de promouvoir des conditions favorables à tous les investissements dans le cadre de la nouvelle stratégie d'investissement de la <i>Roumanie</i>. Dans le cadre du processus de décision gouvernemental, les pouvoirs publics ont assuré la promotion du Cadre à l'occasion de consultations à différents niveaux institutionnels avec tous les partenaires du dialogue.</p> <p>Taux de non-réponse : 42 %.</p>
2006-1 2005-1	<b>3b) Produits en rapport avec le Cadre d'action pour l'investissement :</b>	2004-2006	81 %	53 %	50%	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par 1 des 3 non-Membres ayant répondu.</p>

## C(2010)35/PART1

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport intitulé « Cadre d'action pour l'investissement » (2006)</li> <li>➤ Publication intitulée « Cadre d'action pour l'investissement : Un panorama des bonnes pratiques » (2006) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ VI - “Enhancing the Investment Climate: The Case of Infrastructure” (Istanbul, 2006)</li> <li>○ V – “Putting the Policy Framework for Investment into Action” (Rio de Janeiro, 2005)</li> <li>○ IV – “Investment for Development: Forging Partnerships” (New Delhi, 2004)</li> </ul> </li> <li>➤ <i>Rapports annuels sur l'investissement au service du développement</i> (2005 et 2006) dont des chapitres sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Summary of proceedings Global Forums on International Investment</li> <li>○ Regional investment initiatives: Going for Results</li> <li>○ China, India and Russia: The Continuing Dialogue</li> <li>○ Mobilising Private Investment for Development: The Role of ODA</li> </ul> </li> </ul>	CI/GCCNM  Rapports sur les bonnes pratiques, études comparatives, Examens par les pairs ou enquêtes, Recommandations, Lignes directrices, Déclarations				<p>Donne des informations générales utiles (Belgique).</p> <p>Le Cadre, défini au <i>Mexique</i> aux différents niveaux de gouvernement (fédéral, États et municipalités) a joué un rôle important dans l'évaluation des politiques, l'élaboration des réglementations et la conduite des entreprises. L'examen des bonnes pratiques est toujours utile pour montrer comment procèdent les autres gouvernements et ce qui peut être accompli dans un pays donné.</p> <p>Le Cadre et les Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures fournissent des recommandations sur l'orientation des politiques à évaluer dans le cadre de notre politique de développement (Grèce).</p> <p>Le Cadre n'influe pas directement sur la politique nationale mais offre des informations générales utiles pour l'établissement de l'agenda national (Allemagne).</p> <p>Les produits disponibles dans ce domaine ont eu peu d'impact sur l'élaboration des politiques (Corée).</p> <p>En raison d'un changement de priorités de l'action publique dans les différents ministères, la promotion de cet instrument aux <i>Pays-Bas</i> a été moins active. Les produits ont donc été assez peu utilisés ces dernières années.</p> <p>Le Cadre guide nos discussions multilatérales et bilatérales avec les pays intéressés par une approche complète d'amélioration des conditions d'investissement (États-Unis).</p> <p>Les publications constituent un bon outil de renforcement de la coopération internationale dans l'optique des Objectifs du millénaire pour le développement. Elles présentent des informations importantes sur les pratiques et peuvent aussi servir de lignes directrices pour renforcer l'investissement au service du développement. Le Cadre est un instrument de référence pour la Stratégie de la <i>Roumanie</i> en faveur de l'environnement des entreprises et les organismes de promotion de l'investissement qui donne des conseils pour promouvoir et attirer l'IDE, et améliorer le climat de l'investissement.</p> <p>Étant donné que d'autres organisations internationales que l'OCDE sont mieux placées pour fournir une assistance technique, la première étape du projet de Cadre d'action a été utile (CNUCED).</p> <p>Taux de non-réponse : 52 %.</p>



Réf. PIR	Résultats	Année  Principaux contributeurs  Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
2008-1 2007-1 2006-5 2005-5 2004	<p><b>Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et des entreprises multinationales et produits connexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport intitulé <i>Modification of OECD country positions under the Codes de la libération des mouvements de capitaux de l'OCDE et de l'Instrument relatif au traitement national</i> (2008)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Pérou (2008)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Égypte (2007)</li> <li>➤ Document intitulé <i>FDI regulatory restrictiveness index: Revision and extension to more economies</i> (2006)</li> <li>➤ Rapport intitulé « Restrictions à la participation étrangère dans le secteur des télécommunications - modification des positions à l'égard du code de la libération des mouvements de capitaux de l'OCDE et de l'instrument relatif au traitement national » (2005)</li> <li>➤ Publication intitulée « <i>Traitement national des entreprises sous contrôle étranger</i> » (2005)</li> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Roumanie (2005)</li> </ul>	2004-2008  GT CI  Rapports sur les bonnes pratiques, études comparatives ; Conventions et accords juridiques	84 %	72 %	61%	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par 4 des 5 non membres ayant répondu.</p> <p>Au <i>Japon</i>, les réglementations sur l'investissement s'appuient sur les Codes de l'OCDE ; les ministères concernés connaissent donc les Codes et font en sorte que leurs politiques s'y conforment.</p> <p>Utile dans le cadre des relations bilatérales (Belgique).</p> <p>Informations utiles sur les politiques d'investissement des autres pays (République tchèque).</p> <p>Bien que le <i>Mexique</i> ait fourni des informations au titre des deux Codes, les progrès ont été faibles dans ce domaine car le Congrès doit donner son approbation. Le <i>Mexique</i> s'est néanmoins servi des Codes pour mieux ouvrir certains secteurs de son économie à l'IDE. Les publications sur les examens des politiques d'autres pays apportent des informations intéressantes à présenter au Congrès dans la perspective d'une libéralisation plus poussée.</p> <p>Conformément à l'obligation de statu quo respectée par la <i>Grèce</i> au titre des instruments de l'OCDE, nous prenons les mesures nécessaires pour corriger les divergences entre la législation nationale en vigueur et les réserves prévues au titre des Codes de l'OCDE. Les examens des politiques fournissent des informations extrêmement utiles qui peuvent être exploitées dans le cadre de nos relations économiques bilatérales.</p> <p>Le produit n'a pas d'impact direct sur la politique nationale mais fournit des informations générales utiles pour l'élaboration de l'agenda national (Allemagne).</p> <p>Les produits dans ce domaine ont été utiles lorsque le gouvernement a analysé son ouverture à l'investissement direct étranger. En particulier, le document sur l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE a été largement utilisé dans le cadre de la politique de libéralisation des investissements étrangers (Corée).</p> <p>Le document sur la modification des positions des membres de l'OCDE au titre des instruments relatifs à l'investissement nous a permis de rester informés de l'évolution de la libéralisation des différents secteurs économiques. Il offre une synthèse utile, qui sert aussi à d'autres fins (négociations sur la libéralisation des services ou investissements dans le cadre d'accords de libre-échange par exemple). Les examens des politiques d'investissement des différents pays ont apporté des renseignements et des visions d'ensemble utiles aux responsables de l'action publique de notre ministère</p>

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
						(Pays-Bas). Nous constatons que la Déclaration renforce l'engagement fondamental en faveur du traitement national et se réfère souvent à des conseils de procédure sur les obligations contradictoires et les consultations (États-Unis). Nous pouvons nous servir de la Déclaration sur l'investissement international pour promouvoir notre pays en tant que destination attrayante pour les capitaux étrangers, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'environnement des entreprises (Roumanie). Taux de non réponse : 5 %.
2008-3 2007-3	<p><b>Produits dans le domaine des accords internationaux sur l'investissement:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>International Investment Law: Understanding Concepts and Tracking Innovations: A Companion Volume to International Investment Perspectives</i> (2008), dont un chapitre intitulé : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ "International Investment Agreements: A survey of environmental, labour, and anti-corruption issues"</li> </ul> </li> <li>➤ Rapport intitulé <i>Intellectual property rights in international investment agreements: an overview</i> (2008)</li> <li>➤ <i>Perspectives d'investissement international 2007 : Liberté d'investissement dans un monde en changement</i>, dont un chapitre intitulé <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Intérêts essentiels de sécurité aux termes du droit international de l'investissement »</li> </ul> </li> </ul>	2007-2008 GT CI Rapports d'analyse / Perspectives	100 %	81%	71%	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par 2 des 4 non membres ayant répondu.</p> <p>L'enquête de l'OCDE et les études théoriques sur les accords internationaux sur l'investissement des différents pays sont instructives et servent à étudier les tendances et l'élaboration des réglementations dans le cadre des investissements internationaux (Japon).</p> <p>Utiles à l'analyse de nos accords bilatéraux d'investissement et à leur actualisation (Belgique).</p> <p>Ce groupe de produits est connu mais pas véritablement utilisé car le <i>Mexique</i> lui-même et d'autres organisations travaillent depuis longtemps sur des documents et des projets de recherche consacrés aux mêmes sujets, de façon plus approfondie et périodique. Le Mexique n'a pas conclu d'accords sur les questions d'environnement ou de travail, ni sur la lutte contre la corruption. En revanche, il protège les droits de propriété intellectuelle et se félicite de recevoir des informations d'actualité dans ce domaine.</p> <p>Les travaux dans ce domaine ont permis de mieux comprendre les obligations qui découlent des accords internationaux sur l'investissement et les besoins des partenaires avec lesquels ils sont négociés. Ils nous ont aussi conduits à examiner notre modèle d'accord bilatéral d'investissement pour déterminer s'il faut le modifier à la lumière des études effectuées (Grèce).</p> <p>Ces instruments influent sur la politique nationale d'IDE dans la mesure où ils servent de référence au modèle national d'accord bilatéral d'investissement (Allemagne).</p> <p>Renforcement de l'approche que nous avons déjà adoptée (Royaume-Uni).</p> <p>Les produits disponibles dans ce domaine sont très utiles quand le gouvernement se prépare à signer des accords d'investissement bilatéral ou des accords de libre-</p>

Réf. PIR	Résultats	Année  Principaux contributeurs  Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
						<p>échange (Corée).</p> <p>Les produits disponibles sur les accords internationaux sur l'investissement sont jugés très utiles (y compris pour réviser le modèle de texte que nous utilisons) et souvent employés par les experts de l'investissement du ministère (Pays-Bas).</p> <p>La publication de l'OCDE <i>International Investment Law: Understanding Concepts and Tracking</i> a été utilisée avant tout à des fins d'information et d'éducation (Islande).</p> <p>Ces publications fournissent des éclaircissements sur des dispositions ayant fait l'objet de différends portés devant des tribunaux internationaux d'arbitrage (États-Unis).</p> <p>Utilisés pour établir et actualiser le modèle d'accord d'investissement bilatéral de la <i>Lettonie</i> et pris en compte dans le cadre des décisions sur les politiques générales en matière d'investissement.</p> <p>Taux de non réponse : 35 %.</p>
2006-3 2005-3 2004-2	<p><b>Produits dans le domaine des accords internationaux sur l'investissement:</b></p> <p>➤ <i>Perspectives d'investissement international : Édition 2006</i>, dont des chapitres intitulés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Nouvelles caractéristiques des accords bilatéraux récents dans le domaine de l'investissement »</li> <li>○ « Solutions pour améliorer le règlement des différends entre l'investisseur et l'État : Vue d'ensemble »</li> <li>○ « La jonction des actions : Un moyen prometteur pour l'arbitrage en matière d'investissement »</li> </ul> <p>➤ <i>Droit international de l'investissement : Un domaine en mouvement</i> (2006), dont des chapitres intitulés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Transparence et participation de tiers aux procédures de règlement des différends entre investisseurs et</li> </ul>	2004-2006  GT CI  Recommandations sur l'action publique.	84 %	83 %	72 %	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par les 3 non membres ayant répondu.</p> <p>L'enquête de l'OCDE et les études théoriques concernant les accords internationaux sur l'investissement des différents pays sont instructives et servent à étudier les tendances et l'élaboration des réglementations dans le cadre des investissements internationaux (Japon).</p> <p>Utiles pour comprendre le fonctionnement de l'arbitrage international (Belgique).</p> <p>Les responsables de l'action publique dans ce domaine connaissent et utilisent ce groupe de produits (Mexique).</p> <p>Les travaux dans ce domaine ont permis de mieux comprendre les obligations qui découlent des accords internationaux sur l'investissement et les besoins des partenaires avec lesquels ils sont négociés. Ils nous ont aussi conduits à examiner notre modèle d'accord bilatéral d'investissement pour déterminer s'il faut le modifier à la lumière des études effectuées (Grèce).</p> <p>Perspectives de l'investissement international 2006 : pas d'impact direct du produit sur la politique nationale ; fournit cependant des informations générales utiles à l'établissement de l'agenda national. Droit international de l'investissement : un domaine en mouvement (2006) : a influé sur la politique nationale en améliorant la connaissance des sujets traités (Allemagne).</p>

## C(2010)35/PART1

Réf. PIR	Résultats	Année Principaux contributeurs Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
	<p>États »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « L'« expropriation indirecte » et le “droit de réglementer” dans le droit international de l'investissement »</li> <li>○ « La norme du traitement juste et équitable dans le droit international des investissements »</li> </ul> <p>➤ Symposium et documents sur le thème <i>Making the Most of International Investment Agreements: A Common Agenda</i> (Paris, 2005)</p> <p>➤ <i>Droit international de l'investissement : Un domaine en mouvement - Complément aux Perspectives de l'investissement international</i> (2004)</p>					<p>Les produits disponibles dans le domaine des accords d'investissement international sont très utiles quand le gouvernement se prépare à signer des accords bilatéraux d'investissement ou des accords de libre-échange (Corée).</p> <p>Les produits disponibles dans le domaine des accords d'investissement international sont jugés très utiles (y compris pour réviser le modèle de texte que nous utilisons) et souvent employés par les experts de l'investissement du ministère (Pays-Bas).</p> <p>Ces publications fournissent des perspectives intéressantes sur les tendances de l'investissement direct étranger, en particulier sur les investissements des économies de marché émergentes à l'étranger, et sur la nécessité d'améliorer les capacités en matière de politiques (États-Unis).</p> <p>Taux de non réponse : 42 %.</p>
2008-4 2007-4	<p><b>Produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publication intitulée « <i>Statistiques sur l'investissement direct international</i> » (2007 et 2008)</li> <li>➤ Publication intitulée <i>OECD Investment Policy Perspectives 2008 (Versions précédentes publiées sous le titre « Perspectives de l'investissement international »)</i></li> <li>➤ <i>Investment News</i>, juin et novembre 2008 (numéros 7 et 8)</li> <li>➤ Rapport intitulé <i>Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, 4e édition</i> (2008)</li> <li>➤ Publication intitulée <i>Perspectives de l'investissement international</i> (2007)</li> </ul>	2007-2008 CI/GT-STAT Données / Modèles / Indicateurs, Rapports statistiques ; Rapports d'analyse / Perspectives.	90%	80%	75%	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par 4 des 5 non membres ayant répondu.</p> <p>Nous adaptons nos statistiques en conséquence (Espagne).</p> <p>Les publications sur les perspectives de l'investissement international fournissent des données de référence utiles pour comprendre les tendances et les évolutions récentes (Japon).</p> <p>Utilisés en permanence pour nos propres publications et l'analyse de notre position concernant l'IDE (Belgique).</p> <p>Les principaux responsables de l'action publique connaissent ces produits. Les tendances nouvelles en matière d'évaluation et d'analyse de l'investissement international ont été très utiles au Registre des investissements du <i>Mexique</i> et ont permis de proposer des modifications pour plus de dynamisme et d'efficacité du Registre. Ces modifications sont toujours en cours.</p> <p>L'organe national de promotion de l'IDE se sert des données détaillées d'IDE et des explications sur les méthodes de collecte de données d'IDE pour renforcer la pertinence économique des statistiques d'IDE, pour concevoir la politique de promotion de l'IDE et faciliter la communication avec les partenaires (Grèce).</p> <p>Pas d'impact direct sur la politique nationale, mais des informations générales utiles à</p>

Réf. PIR	Résultats	Année  Principaux contributeurs  Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
						<p>l'établissement de l'agenda national et à l'évaluation de l'économie nationale (Allemagne).</p> <p>Nous nous servons en général des données de la CNUCED qui couvrent un champ plus large mais nous aurons recours à celles de l'OCDE si nous avons besoin de données plus détaillées – par exemple sur l'IDE par secteur ou par pays partenaire – ou de séries chronologiques longues (Royaume-Uni).</p> <p>L'une des principales sources d'information des responsables de l'action publique pour l'étude des tendances et des évolutions utiles à l'établissement de nos politiques (Pays-Bas).</p> <p>Les séries de données figurant dans ces publications constituent une ressource essentielle pour les responsables de l'action publique chargés d'évaluer l'ampleur et les orientations des flux d'investissement (États-Unis).</p> <p>Il est prévu de se conformer aux dispositions de la BMD4 de l'OCDE en 2010 (Estonie).</p> <p>Utilisés pour procéder à des comparaisons (Israël).</p> <p>Les données statistiques ont été très utiles pour établir la position de la Roumanie par rapport à ses concurrents sur le plan des capacités d'attraction d'IDE et pour l'élaboration de rapports comparatifs dans ce domaine.</p> <p>Taux de non réponse : 39 %.</p>
2006-4 2005-4 2004	<p><b>Produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publication intitulée « <i>Statistiques sur l'investissement direct international</i> » (2004, 2005 et 2006)</li> <li>➤ Publication intitulée « <i>Perspectives de l'investissement international</i> » (2005 et 2006), dont des chapitres intitulés <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Tendances et évolution récente de l'investissement direct étranger » (2006)</li> <li>○ « La mondialisation, les nouvelles technologies et l'investissement international » (2006)</li> <li>○ « <i>Tendances et évolution récente de</i></li> </ul> </li> </ul>	2004-2006  CI/GT-STAT  Données / Modèles / Indicateurs, Rapports statistiques ; Rapports d'analyse / Perspectives.	81 %	75 %	75 %	<p>Niveau d'impact sur les politiques jugé <i>moyen</i> ou plus par 4 des 5 non membres ayant répondu.</p> <p>Les <i>Perspectives de l'investissement international</i> fournissent des données de référence utiles pour comprendre les tendances et les évolutions récentes (Japon).</p> <p>Utilisés en permanence pour nos propres publications et l'analyse de notre position concernant l'IDE (Belgique).</p> <p>Les principaux responsables de l'action publique connaissent ces produits. Les tendances nouvelles en matière d'évaluation et d'analyse de l'investissement international ont été très utiles au Registre des investissements du Mexique et ont permis de proposer des modifications pour plus de dynamisme et d'efficacité du Registre. Ces modifications sont toujours en cours.</p> <p>L'organe national de promotion de l'IDE se sert des données détaillées d'IDE et des explications sur les méthodes de collecte de données d'IDE pour renforcer la pertinence économique des statistiques d'IDE, pour concevoir la politique de</p>

## C(2010)35/PART1

Réf. PIR	Résultats	Année  Principaux contributeurs  Type de produit	% Membres ayant répondu			Observations, y compris des non-Membres
			Niveau de connaissance des produits moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Niveau des impacts sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>l'investissement direct étranger</i> (2005)</li> <li>➤ <i>Investment News</i>, mai et octobre 2006 (numéros 1 et 2)</li> <li>➤ Chapitre sur l'IDE du Manuel sur les indicateurs de la mondialisation (2005)</li> <li>➤ « <i>Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique</i> » (2005)</li> </ul>					<p>promotion de l'IDE et faciliter la communication avec les partenaires (Grèce).</p> <p>Pas d'impact direct sur la politique nationale, mais des informations générales utiles à l'établissement de l'agenda national et à l'évaluation de l'économie nationale (Allemagne).</p> <p>L'une des principales sources d'information des responsables de l'action publique pour l'étude des tendances et des évolutions utiles à l'établissement de nos politiques (Pays-Bas).</p> <p>Les séries de données figurant dans ces publications constituent une ressource essentielle pour les responsables de l'action publique chargés d'évaluer l'ampleur et les orientations des flux d'investissement (États-Unis).</p> <p>Taux de non réponse : 48 %.</p>

Source : Enquête et entretiens réalisés pour l'évaluation en profondeur

Tableau 11. Synthèse des résultats de l'évaluation de la connaissance, de l'utilisation et de l'impact des instruments dans le domaine de l'investissement

Résultat	Principaux contributeurs	Année	% Membres ayant répondu		
			Niveau de connaissance moyen à très élevé	Niveau d'utilisation moyen à très élevé	Impact sur l'élaboration des politiques moyen à très élevé
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et publications connexes	CI/PCN	2004-2008	100 %	90 %	86%
Produits dans le domaine de l'évaluation et de l'analyse de l'investissement international	CI/GT-STAT	2007-2008	89 %	79 %	75%
		2004-2006	81 %	75 %	75 %
Produits dans le domaine des accords internationaux sur l'investissement	GT CI	2007-2008	100 %	80 %	71%
		2004-2006	84 %	83 %	72%
Produits dans le domaine de la liberté d'investissement, de la sécurité nationale et des secteurs « stratégiques »	CI	2007-2008	90 %	84 %	70%
Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et des entreprises multinationales et produits connexes	GT CI	2004-2008	84 %	72 %	61%
Produits en rapport avec le Cadre d'action pour l'investissement	CI/GCCNM	2007-2008	84 %	56 %	53%
		2004-2006	81 %	53 %	50%

#### 4.2 Analyse de l'efficacité à long terme

156. Il a été demandé aux responsables de l'action publique des pays membres et non membres d'évaluer la contribution cumulée à long terme des travaux du Comité à l'évolution durable des politiques dans le domaine de l'investissement.

157. Dans la moitié des pays membres ayant répondu au questionnaire, les responsables de l'action publique ont indiqué que les travaux du Comité de l'investissement dans l'ensemble apportaient au minimum une contribution de niveau moyen à l'évolution durable des politiques. Les observations formulées semblent indiquer que les responsables de l'action publique établissent les politiques nationales dans ce domaine *en tenant largement compte* des pratiques internationales optimales ou *sans perdre de vue* la nécessité de se conformer aux règles et aux principes de l'OCDE. Dans d'autres cas, les travaux du Comité servent à confirmer l'orientation des politiques des Membres.

158. Les observations formulées par les non-Membres sont limitées mais donnent une image plus positive, puisque les quatre pays ayant répondu à cette question jugent que les travaux du Comité apportent une contribution moyenne à élevée à l'évolution durable des politiques.

#### 4.3 Analyse de l'efficacité des activités dans le domaine des relations mondiales

159. En l'absence de retour d'information systématique de la part des pays qui prennent part aux activités dans le domaine des relations internationales, l'analyse se fonde sur une appréciation portée par des responsables de l'action publique qui ne sont pas tous directement concernés en tant que bailleurs de fonds ou bénéficiaires. Il faut aussi noter que le taux de réponse est plus faible dans ce domaine que dans d'autres domaines d'activités du Comité (voir Tableau 12).

160. La moitié au moins des Membres estime que les Résultats du Comité de l'investissement en matière de relations internationales présentent au minimum une utilité moyenne. En particulier, les examens des politiques d'investissement sont très appréciés dans ce contexte.

161. Les Membres formulent aussi une appréciation positive sur l'utilité des trois programmes régionaux ; le programme d'investissement MENA-OCDE est celui qui reçoit l'évaluation la plus élevée. Dans le cas de la Charte pour l'investissement en Europe du Sud-est, les deux non-Membres de la région qui ont contribué à son évaluation ont jugé qu'elle avait un impact très élevé. Enfin, le questionnaire distribué à l'issue d'une Table ronde sur l'Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique, tenue à Lusaka en 2007, a permis de recueillir des observations positives des pays participants<sup>46</sup>.

162. L'impact des Forums Mondiaux sur l'Investissement International, qui font partie intégrante du projet de Cadre d'action pour l'investissement (voir Tableau 10 et Tableau 11 ci-dessus), est également jugé positif par les Membres.

---

46. DAF/INV/AGC/RD(2008)1.



Tableau12. Utilité/impact des événements et autres produits dans le domaine des relations mondiales

Résultats		Année	% Membres ayant répondu  Utilité / impact moyens	Observations, y compris des non-Membres
2008-1	<p><b>Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Chine – Promouvoir un comportement responsable des entreprises (2008)</li> <li>➤ « Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Fédération de Russie - Progrès et enjeux de la réforme » (2008)</li> </ul>	2008	89%	<p>Bien que de qualité généralement élevée, ces travaux présentent pour les politiques nationales d'investissement une utilité ou un impact qui dépend fortement de la situation politique et économique du pays (Hongrie).</p> <p>Les examens des politiques d'investissement de la Chine et de la Russie ont été utiles au gouvernement compte tenu des relations étroites qu'il entretient avec ces deux pays en matière d'échanges et d'investissement (Corée).</p> <p>Ces documents sont utiles dans le cadre des discussions bilatérales et multilatérales avec les pays concernés (Canada).</p> <p>Utiles dans nos relations bilatérales avec les deux pays (Belgique).</p> <p>Utiles à titre d'information (République tchèque).</p> <p>Les examens des politiques sont très utilisés, tout d'abord pour comprendre et mieux connaître les politiques des pays en cours et les infrastructures juridiques employées pour promouvoir et attirer l'IDE, et aussi pour améliorer nos propres politiques en faveur de l'IDE à partir de ces études de cas (Mexique).</p> <p>Ces produits influent sur les politiques nationales, par les connaissances nouvelles qu'ils apportent sur les sujets couverts (Allemagne).</p> <p>Les examens des politiques de ces pays fournissent des informations très utiles à notre politique et les ont incités à prendre part plus activement aux travaux de l'OCDE (Pays-Bas).</p> <p>Taux de non réponse : 43 %.</p>
2006-1 2004	<p><b>Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Chine - Politiques ouvertes envers les fusions et acquisitions » (2006)</li> <li>➤ « Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Fédération de Russie - Pour une politique de l'investissement plus transparente » (2006)</li> <li>➤ « Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Fédération de Russie - Progrès et enjeux de la réforme » (2004)</li> </ul>	2004-2006	88 %	<p>Bien que de qualité généralement élevée, ces travaux présentent pour les politiques nationales d'investissement une utilité ou un impact qui dépend fortement de la situation politique et économique du pays (Hongrie).</p> <p>Les examens des politiques d'investissement de la Chine et de la Russie ont été utiles au gouvernement compte tenu des relations étroites qu'il entretient avec ces deux pays en matière d'échanges et d'investissement (Corée).</p> <p>Ces documents sont utiles dans le cadre des discussions bilatérales et multilatérales avec les pays concernés (Canada).</p> <p>Utiles dans nos relations bilatérales avec les deux pays (Belgique)</p> <p>Utiles à titre d'information (République tchèque)</p> <p>Les examens des politiques sont très utilisés, tout d'abord pour comprendre et mieux connaître les politiques des pays en cours et les infrastructures juridiques employées pour promouvoir et attirer l'IDE, et aussi pour améliorer nos propres politiques en faveur de l'IDE à partir de ces études de cas (Mexique).</p>

## C(2010)35/PART1

Résultats		Année	% Membres ayant répondu  Utilité / impact moyens	Observations, y compris des non-Membres
				Ces produits influent sur les politiques nationales, par les connaissances nouvelles qu'ils apportent sur les sujets couverts (Allemagne). Les examens des politiques de ces pays fournissent des informations très utiles à notre politique et les ont incités à prendre part plus activement aux travaux de l'OCDE (Pays-Bas). Taux de non réponse : 47 %.
2008-1 2007-1 2006-1 2005-1 2004	<b>Charte pour l'investissement en Europe du Sud-est</b> , dont publications intitulées : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>SME Policy Index 2007: Report on the European Charter for SMEs in the Western Balkans</i> (2008)</li> <li>➤ <i>How South East European Countries' Statistics Measure Foreign Direct Investment</i> (2007)</li> <li>➤ <i>The Impact of Foreign Direct Investment on the Restructuring of the Metal Processing Industry in Bosnia and Herzegovina</i> (2007)</li> <li>➤ <i>The Role of Foreign Direct Investment in the Croatian Economy</i> (2007)</li> </ul>	2004-2008	67%	Impact <i>très élevé</i> dans les deux pays non membres de la région ayant répondu. Les travaux accomplis dans le cadre de cette initiative ont fourni des informations et des analyses utiles à nos politiques (Pays-Bas). Taux de non réponse : 53 %.
2008-1 2007-1 2006-1 2005-1	<b>Initiative NEPAD/OCDE pour l'investissement en Afrique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Table ronde : "Advancing Investment policy Reform in Africa" et Table ronde d'experts : "Investment in Transport Infrastructure and regional integration" (Kampala, 2008)</li> <li>➤ Table ronde : « Renforcer l'évaluation des conditions de l'investissement et la réforme dans les pays du NEPAD » (Lusaka, 2007)</li> <li>➤ Table ronde : « Mobiliser l'investissement privé en Afrique au service du développement : poser les bases d'un progrès soutenu » (Brazzaville, 2006)</li> <li>➤ Conférence : « Alliances for Integrity – Government and Business Roles in Enhancing African Standards of Living » (Addis Abeba, 2005)</li> <li>➤ Table ronde : "Investment for African Development: Making it Happen" (Entebbe, 2005)</li> </ul>	2005-2008	77%	Les travaux accomplis dans le cadre de cette initiative ont fourni des informations et des analyses utiles à nos politiques (Pays-Bas). Utiles dans nos relations bilatérales (Belgique). Taux de non réponse : 60 %.
2008-1 2007-1 2006-1 2005-1	<b>Programme MENA-OCDE pour l'investissement</b> , dont <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Publication intitulée <i>Private Sector Development in the Middle East and North Africa - Making Reforms Succeed. Moving Forward with the MENA Investment Policy Agenda</i> (2008)</li> </ul>	2005-2008	86%	Les travaux accomplis dans le cadre de cette initiative ont fourni des informations et des analyses utiles à nos politiques (Pays-Bas). Ces produits influent sur les politiques nationales, par les connaissances nouvelles qu'ils apportent sur les sujets couverts (Allemagne).

Résultats	Année	% Membres ayant répondu Utilité / impact moyens	Observations, y compris des non-Membres
➤ Deuxième réunion ministérielle MENA-OCDE : "Making reforms succeed: moving forward with the investment policy agenda" (le Caire, 2007)			Taux de non réponse : 57 %.

## ANNEXE II

### METHODOLOGIE

#### 1. Approche et mise en œuvre

163. Cette Evaluation en profondeur s'est déroulée de Mars à Septembre 2009. Elle porte sur les Résultats dont sont responsables le Comité, ses organes subsidiaires ainsi que l'utilisation et l'impact de ces résultats dans le cadre de l'action politique. Elle couvre la période allant de 2004 à 2009. Les documents ci-après présentent le cadre méthodologique de base utilisé pour conduire cette étude :<sup>47</sup>

- *Mise en place d'une Evaluation en profondeur des Comités de l'OCDE [C/ESG(2005)1] ;*
- *Evaluation en profondeur des Comités de l'OCDE [C(2009)1]. Termes de Référence [CEV(2009)1].*

164. Les outils de collecte de données et les sources de données ci-dessous ont été mobilisés au cours de l'évaluation :

- **une enquête composée de trois questionnaires** adressés aux responsables des politiques concernés de tous les Membres et de la Commission Européenne. Les questionnaires ont été envoyés aux délégations permanentes qui ont été invitées à le transmettre aux ministères, organismes publics, etc. compétents. Les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête reflètent l'opinion éclairée des responsables de l'élaboration des politiques dans les capitales. 20 Membres ont répondu au questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponse de 64.5%, porté à 81.5% après pondération des contributions des Membres. Six non-Membres ont également répondu à l'enquête.
- **des entretiens** avec des délégués, des Officiels de l'OCDE et des représentants d'autres parties prenantes (32 au total). Les Membres du Bureau du Comité ainsi que les représentants de ses sous-comités ont été systématiquement interviewés.
- **révision des données et des documents existants** (c'est-à-dire des données secondaires), en particulier :
  - mandats ;
  - comptes rendus succincts des réunions ;
  - autres documents clés relatifs au Programme de Travail ;
  - Exercice de définition des priorités à moyen terme (MTP) 2003<sup>48</sup> ;
  - Enquête sur les orientations à moyen terme (MTO) 2005et 2007.

---

47 . Selon les modifications dans C(2006)98 & C/M(2006)12, C(2006)124/REV1 & C/M(2006)16, et C(2008)9 & C/M(2008)4.

48 Exercice sur les travaux essentiels et les priorités à moyen terme : résultats et propositions [C(2003)202].

165. L'analyse des données a revêtu trois formes :

- les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête étaient principalement de caractère quantitatif et ont fait l'objet d'une simple analyse statistique ;
- les données recueillies lors des entretiens ont été analysées en vue de chercher des explications à divers phénomènes principalement liés au fonctionnement des Comités et des exemples concrets d'influence des Résultats sur l'élaboration des politiques pour les pays membres. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le présent rapport, de manière à mettre en évidence les grandes tendances qui se dégagent des entretiens, ou à l'inverse, à souligner les cas où il existe une forte polarisation des points de vue. Les données tirées des entretiens ne sont pas attribuées aux différentes personnes interrogées, afin de respecter leur droit à la confidentialité. Le cas échéant, les données tirées de ces entretiens sont attribuées à des catégories de personnes interrogées (c'est-à-dire délégués, agents de l'OCDE, responsables de l'élaboration des politiques, autres parties prenantes) ;
- les résultats des analyses ci-dessus ainsi que les données secondaires font l'objet d'une analyse qualitative au regard des critères d'évaluation et des questions par le biais d'un processus de filtrage.

## 2. Critères d'évaluation et indices

166. La performance du Comité est évaluée par le Comité d'Evaluation et présentée sous une forme standardisée d'indices qualitatifs, en se référant aux critères d'évaluation et en utilisant l'échelle suivante : très bas, bas, moyen, élevé ou très élevé.

167. Les critères d'évaluation correspondent avec ceux communément utilisés par les praticiens de l'évaluation et sont adaptés à la particularité de l'évaluation des comités de l'OCDE. Leur définition et l'explication quant à la fabrication des indices sont présentées ci-dessous.

### 2.1 *Pertinence*

168. Le critère d'évaluation de la pertinence est défini comme la capacité d'un comité à répondre aux besoins des pays membres et de la Commission Européenne dans le domaine de l'investissement et de continuer à y répondre à moyen terme ;

169. L'évaluation de la pertinence se construit autour de trois composantes majeures :

- les résultats des exercices OMT/PMT donnent une image de la pertinence du domaine d'action considéré (défini comme un Domaine de résultats du PTB) dont le comité est entièrement, ou en partie, responsable ;
- le degré de participation des délégués des capitales (c'est-à-dire le taux de capitales effectivement représentées par les délégués en provenance de celles-ci plutôt que par des Membres des délégations) et l'intérêt manifesté par un large éventail de parties prenantes donnent une image générale de la pertinence des travaux menés au sein d'un comité ;
- les degrés auxquels les objectifs explicitement formulés (dans le PTB et/ou le mandat) d'un comité correspondent, et continueront de correspondre à moyen terme, aux besoins des responsables de l'élaboration des politiques dans les pays membres.

170. En ce qui concerne les deux premiers éléments, qui s'inscrivent dans une appréciation de la pertinence au sens large, c'est à l'OMT/PMT que l'on attribue le plus de poids. L'évaluation de la

pertinence des objectifs d'un comité, quant à elle, se voit attribuer le même poids que les deux premiers éléments ensemble.

171. Il en résulte que, si la plupart des objectifs ne correspondent pas à des enjeux importants pour les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays membres, la première notion sera faible. Elle pourra par la suite être pondérée en fonction des résultats des OMT/PMT et du degré de participation des délégués des capitales. L'intérêt d'autres parties prenantes doit être aussi pris en compte en tant que de besoin. De même, lorsque la plupart des objectifs correspondent à des questions de haute importance, la notion initiale sera élevée, puis modulée comme indiqué ci-dessus.

172. Un deuxième niveau d'analyse des données issues de l'enquête est effectué le cas échéant, consistant à examiner si certains objectifs sont identifiés comme correspondant à des besoins *croissants* en action politique.

173. Il faudrait signaler qu'une note faible attribuée au regard des critères de pertinence ne remet pas nécessairement en question l'importance d'un domaine d'action donné pour l'OCDE en tant qu'organisation (c'est là le rôle de l'exercice OMT/PMT) mais soulève la question de la finalité des travaux menés par le comité considéré dans ce domaine.

## 2.2 *Efficiences*

174. Le critère d'efficacité est défini comme suit : le comité considéré optimise-t-il le rapport entre ses ressources financières et humaines d'une part et la qualité de ses Résultats d'autre part ? Une attention particulière sera accordée à son orientation et à son fonctionnement, en tant que facteurs clés.

175. L'évaluation de l'efficacité s'appuie sur les principaux éléments suivants:

- une analyse visant à déterminer dans quelle mesure le comité se dote d'orientations suffisamment claires et fonctionne de manière satisfaisante. Les principaux éléments considérés à cet effet sont les suivants :
  - le contenu du mandat (celui-ci doit au minimum décrire une série d'objectifs ainsi que les moyens que compte prendre le comité pour les atteindre) ;
  - la hiérarchisation des projets (y compris le respect des contraintes budgétaires pour la mise en œuvre du Programme de travail ainsi défini) ;
  - la qualité de la coordination entre le comité et ses organes subsidiaires (qui doit permettre un fonctionnement harmonieux du comité dans son ensemble) ;
  - les méthodes de travail du comité (et les conséquences pour l'exécution de ses travaux/ la mise en œuvre de son Programme de travail) ;
  - ses interactions avec d'autres comités de l'OCDE (leurs modalités, les effets recherchés, etc.) ;
  - ses interactions avec des organisations extérieures à l'OCDE (leurs modalités, les effets recherchés, etc.) ;
  - ses ressources.
- une évaluation de la qualité des Résultats.

176. Un Résultat est considéré comme positif si deux-tiers des Membres ayant répondu au questionnaire le jugent comme étant de qualité « élevée ». Les observations sur la qualité des Résultats,

émanent essentiellement des autres parties prenantes, donnent une idée des jugements portés sur les Résultats dans une perspective plus large.

177. Pour formuler une évaluation globale, on compare la proportion des Résultats jugés positivement en termes de qualité à la proportion de financements de la Partie I dont bénéficie le Comité considéré. Le caractère problématique ou satisfaisant des pratiques observées concernant l'orientation ou le fonctionnement du comité est également pris en compte. A titre d'exemple, un comité recevra normalement une note moyenne si environ 50% de ses Résultats sont de qualité élevée et qu'il bénéficie de ressources modérées issues de la Partie I (par exemple en troisième quintile des Domaines de résultats) par rapport à sa part du budget de la Partie I, sans connaître de difficultés majeures sur le plan opérationnel.

### 2.3 *Efficacité*

178. Le critère d'efficacité se réfère à l'impact sur l'élaboration des politiques et par conséquent l'évaluation d'un comité se fait parallèlement à la lumière des deux. Ils sont l'un et l'autre définis comme suit : *les Résultats sont-ils largement utilisés et, dans l'affirmative, peut-on observer des impacts significatifs sur l'élaboration des politiques et contribuent-ils à modifier durablement les politiques des pays membres et de la Commission Européenne.*

179. L'évaluation s'appuie essentiellement sur les données tirées des questionnaires et l'enquête PIR, selon le raisonnement logique suivant: pour que les Résultats puissent exercer des impacts sur l'élaboration des politiques, ils doivent être utilisés par les responsables de ces politiques, ce qui suppose au minimum que ces derniers connaissent l'existence de ces Résultats.

180. C'est une notion assez large des impacts sur l'élaboration des politiques qui a été retenue, comme le montrent les questionnaires reçus par les responsables politiques, sur la base de la description donnée par les comités des impacts escomptés de leurs travaux. Le questionnaire offre un exemple du type d'utilisation possible des Résultats des travaux des comités.

181. Les données sur les résultats, tirées des réponses au questionnaire, sont traitées et classées de « très faible » à « très élevé ». Pour que les Résultats puissent être considérés comme étant positifs, il est nécessaire qu'au moins la moitié des pays membres aient jugé qu'ils ont eu, au minimum, un impact « moyen » sur l'élaboration des politiques.

182. Les observations et des exemples d'utilisation mentionnés par les responsables politiques, dans les questionnaires et par d'autres parties prenantes dans le cadre d'entretiens, sont indiqués à côté des résultats quantitatifs.

183. Aux fins de l'évaluation globale de son efficacité, un comité, dont la moitié environ de ses Résultats correspondent au niveau cible mentionné ci-dessus, se verra attribué une notation moyenne. Cette notation sera modulée en fonction de la durabilité des impacts sur l'élaboration des politiques (le critère utilisé pour évaluer cet aspect est le suivant : la moitié au moins des réponses doivent stipuler que des modifications durables de la politique sont engagées et que la contribution apportée par l'OCDE à cette dynamique et jugée soit « moyenne » soit « élevée »). Elle peut aussi être modulée en fonction d'autres facteurs, comme par exemple le degré de cohérence entre les différents Résultats produits par un comité et ses objectifs.

184. Lorsque les Résultats, de part leur nature, n'ont pas forcément un impact distinct (statistiques...), ils sont évalués au regard du critère susmentionné, en fonction de leur utilisation par les responsables politiques.

185. En ce qui concerne les domaines dans lesquels les Etats membres de l'UE partagent, dans une grande mesure, leur rôle d'élaboration des politiques avec la Commission Européenne, on évalue plutôt l'utilisation des Résultats que leur impact.

### 3. Etude du questionnaire

#### 3.1 Réponses

186. Vingt et un questionnaires ont été remplis et retournés par les responsables politiques des pays membres. Les ministères, départements et agences ayant participé à l'enquête sont présentés dans le tableau ci-après.

<b>Allemagne</b>	Ministère Fédéral de l'Economie et des Technologies
<b>Belgique</b>	Service Public Fédéral de l'Economie
<b>Canada</b>	Département des Affaires Etrangères et du Commerce International du Canada
<b>Corée</b>	Ministère de l'Economie du Savoir
<b>Danemark</b>	Ministère des Affaires Etrangères
<b>Espagne</b>	Ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>	Département d'Etat des affaires économiques : Bureau des Affaires d'Investissement Département de la Trésorerie, Affaires Internationales
<b>Finlande</b>	Ministère des Affaires Etrangères
<b>Grèce</b>	Ministère de l'Economie et des Finances Banque de Grèce
<b>Hongrie</b>	Ministère du Développement National et de l'Economie
<b>Islande</b>	Ministère des Affaires Commerciales
<b>Japon</b>	Ministère des Affaires Etrangères
<b>Mexique</b>	Ministère de l'Economie
<b>Norvège</b>	Ministère des Affaires Etrangères
<b>Pays-Bas</b>	Les Affaires Economiques : Département de la Politique Commerciale et de la Mondialisation
<b>Portugal</b>	Direction Générale des Affaires Economiques
<b>République Tchèque</b>	Ministère de l'Industrie et du Commerce Ministère des Finances
<b>Royaume Uni</b>	Département pour les Affaires, de l'Innovation et des Compétences
<b>Suède</b>	Conseil National Suédois du Commerce Ministère des Affaires Etrangères
<b>Slovaquie</b>	Ministère de l'Economie
<b>Turquie</b>	Secrétariat au Trésor : Directeur Général des Investissements Etrangers



187. Le Chili, l'Estonie, Israël, la Lettonie, la Roumanie et la Slovénie ont également renvoyé les questionnaires remplis.

### 3.2 *Traitement des réponses*

188. Les réponses au questionnaire ont fait l'objet d'ajustements pour assurer la cohérence des réponses conformément au modèle suivant :

- l'évaluation de la connaissance d'un Résultat par les responsables politiques conditionne le niveau maximum de son *utilisation*. En d'autres termes, le niveau d'utilisation ne peut excéder le niveau de connaissance. 94.6 % des réponses des Membres ont respecté cette condition. Les réponses restantes ont été ajustées pour cadrer avec le modèle ;
- l'évaluation de l'*utilisation* d'un Résultat par les responsables politiques conditionne le niveau maximum de son *impact sur les politiques*. En d'autres termes, le niveau d'impact sur les politiques ne peut excéder le niveau d'utilisation. 92.0 % des réponses des Membres ont respecté cette condition. Les réponses restantes ont été ajustées pour cadrer avec le modèle ;
- les *exemples* d'impacts sur les politiques devraient correspondre à l'*évaluation* du niveau d'impact sur les politiques.

## 4. **Personnes interrogées**

### 4.1 *Les Délégués*

Selma BLANK (Déléguée du Comité de l'investissement, Pays-Bas) ; Erik BOM\* (Délégué du Comité de l'investissement, Danemark) ; Gregario Manuel CANALES RAMIREZ (Président du Groupe Consultatif sur la Coopération avec les non-Membres, Mexique) ; Patrick COLMER (Vice-président du Groupe Consultatif sur la Coopération avec les non-Membres, Australie) ; Julien CLEACH (Délégué du Comité de l'investissement, France) ; Roger DE BOECK (Président du Groupe de Travail sur les Statistiques de l'Investissement International, Belgique) ; John FITZPATRICK (Vice-président du Groupe de Travail sur les Statistiques de l'Investissement International, Irlande) ; Benedeta FRANCESCONI (Déléguée du Comité de l'investissement, Italie) ; Pauline GIROT DE LANGLADE (Déléguée du Comité de l'investissement, France) ; Wolfgang IGLER (Membre du Bureau du Comité de l'investissement, Commission Européenne) ; Eugenia KONTAGIONNOPOULOU (Déléguée du Comité de l'investissement, Grèce) ; Vernon MACKAY (Président du Groupe de Travail du Comité de l'investissement, Canada) ; Bernadett MARTON (Déléguée du Comité de l'investissement, Hongrie) ; Roel NIEUWENKAMP (Vice-président du Groupe de Travail du Comité de l'investissement, Pays-Bas) ; Carla PETRUNGARO (Déléguée du Comité de l'investissement, Italie) ; Sten RUUD (Délégué du Comité de l'investissement, Norvège) ; Manfred SCHEKULIN (Président du Comité de l'investissement, Autriche) ; Kenko SONE (Vice-président du Comité de l'investissement, Japon).

\* Echange écrit

### 4.2 *Les agents de l'OCDE*

Juana DE CATHEU (Coordination politique, CAD) ; Alain DE SERBES (Division des Analyses Politiques Structurelles, ECO) ; Kathryn GORDON (Division de l'Investissement, DAF) ; Alistair NOLAN (Division du Développement du Secteur Privé, DAF) ; Pierre FORET (Directeur de la Division de l'Investissement, DAF).

### 4.3 *Autres Organisations internationales et parties prenantes*

John EVANS (TUAC) ; Pierre HABBARD (TUAC) ; John JOISCE (FMI) ; Joachim KARL (CNUCED) ; Serena LILLYWHITE (OECD Watch) ; Dirk MANSKE (BIAC) ; Richard NEWFARMER (Banque Mondiale) ; Stephen PURSEY (OIT) ; Jorg WEBER (CNUCED) ; James ZHAN (CNUCED).

## 5. Documents révisés

	Dialogue avec le Conseil – 28 Octobre 2004 - Mission du Comité de l'investissement
	Dialogue du Conseil avec le Président du Comité de l'investissement, 26 Mars 2009
C5(2006)68	Initiative OCDE sur l'Investissement pour le Développement, Cadre politique pour l'investissement
CCNM(2007)4	Evaluation Indépendante de l'Efficacité des Forums Mondiaux de l'OCDE
DAF/INV(2004)/REV2	Stratégie pro-active envers la Participation des non-Membres dans les travaux du Comité de l'investissement
DAF/INV(2004)1	Stratégie et Organisation du Comité sur l'Investissement
DAF/INV(2005)13	Préparation du Programme de Travail 2007/08 du Comité et Soumission du Budget. Questionnements.
DAF/INV(2006)1/REV1	Programme de Travail et Budget 2007/08
DAF/INV/M(2007)1	Compte-rendu succinct préliminaire
DAF/INV/M(2007)2	Compte-rendu succinct préliminaire
DAF/INV/M(2007)2/ADD1	Compte-rendu succinct préliminaire
DAF/INV/M(2004)1	Compte-rendu succinct préliminaire
DAF/INV/M(2004)2	Compte-rendu succinct préliminaire
DAF/INV/M(2005)1	Compte-rendu succinct préliminaire

DAF/INV/M(2005)2	Compte-rendu du résumé préliminaire
DAF/INV/M(2006)1	Compte-rendu succinct préliminaire
DAF/INV/M(2006)2	Compte-rendu succinct préliminaire
DAF/INV/M(2006)3	Session spéciale : 6-7 Décembre2006 – Compte-rendu du résumé
DAF/INV/M(2008)1	Compte-rendu du résumé préliminaire
DAF/INV/M(2008)3	Compte-rendu succinct préliminaire
DAF/INV/RD(2008)5	Résumé des réponses au questionnaire sur le Fonctionnement du Comité de l'investissement, le Groupe de Travail et le Groupe Consultatif sur la Coopération avec les non-Membres
DAF/INV/WD(2006)6	Options pour la future collaboration internationale Banque Mondiale/OCDE sur l'investissement
DAF/INV/RD(2008)6	Ebauche du Programme de Travail et Budget 2009/10
DAF/INV/WD(2007)2	Renforcement du Forum International sur l'Investissement
DAF/INV/WD(2008)11	Renouvellement des Mandats du Comité de l'investissement et des trois organes subsidiaires
DAF/INV/WP/M(2004)1	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAF/INV/WP/M(2005)1	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAF/INV/WP/M(2005)2	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAF/INV/WP/M(2005)3	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAF/INV/WP/M(2006)1	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAF/INV/WP/M(2006)2	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAF/INV/WP/M(2007)1	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement

## C(2010)35/PART1

DAF/INV/WP/M(2007)2	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAF/INV/WP/M(2008)1	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAF/INV/WP/M(2008)2	Compte-rendu succinct préliminaire du Groupe de Travail du Comité de l'investissement
DAFFE/IME(2004)2	Programme de travail et Budget 2005/06
DAFFE/IME/M(2004)1	Compte-rendu succinct préliminaire
DAFFE/IME/RD(2004)1/REV1	Groupe de travail sur le cadre politique de l'investissement

## ANNEXE III

## EVALUATION EN PROFONDEUR : CADRE DE TRAVAIL INSTITUTIONNEL

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
Principes généraux	« Le mécanisme d'évaluation appartiendrait au Conseil avec l'investissement des responsables nationaux, les secrétaires des comités et les délégations permanentes. Les avis d'importantes parties prenantes extérieures seront également sollicités. »	C(2004)91 C(2004)190 & CORR1	C/M(2004)10 C/M(2005)4
	« ... de fournir un mécanisme permettant au Conseil de savoir si les comités développent des procédures, délivrent des résultats et atteignent les impacts en ligne avec les attentes et priorités politiques des Membres, et ce avec l'atout comparatif de l'OCDE. »		
Centre	« Par conséquent, l'évaluation des mandats d'un comité implique d'évaluer la réussite et la pertinence continue des résultats attendus à plus long terme du comité, ainsi que l'efficacité des rendements afférents et des pratiques de travail nécessaires pour les atteindre. »	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	« ... les critères d'évaluation (pertinence, efficacité, efficacité et viabilité) agissent afin d'assurer que l'exercice d'évaluation se concentre sur les questionnements évaluatifs, et non à des questionnements examinés dans le cadre des différentes formes d'audits et de rapports ou qui sont davantage des questions liées aux activités de recherche. »	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20
Mise en place	« ... un sous-groupe du Conseil, dont cinq de ses Membres sont proposés par le Président du Comité Exécutif et désignés par le Conseil » « ... le mécanisme de l'évaluation en profondeur sera coordonné by le Secrétariat du Conseil »	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	« ... renommer le sous-groupe de l'Evaluation « Comité de l'Evaluation »		C/M(2007)17
	L'élargissement du Comité d'Evaluation à sept membres « ... étant entendu que le nombre de membres du Comité retombera à cinq à la première opportunité »		C/M(2008)2
Programmation	« Deux évaluations par an pourraient être entreprises [...] A ce rythme, cela suppose que l'ensemble des Comités serait évalué sur un cycle de 12 mois. »	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	« ... trois comités à évaluer d'ici fin Février 2006 [et] trois [...] comités/organes subsidiaires à évaluer de Mars à décembre 2006. »	C(2005)63, ADD1 & CORR1	C/M(2005)12 & C/M(2005)14

C(2010)35/PART1

	<p>Grâce à des arrangements actuels de personnel, il sera possible d'évaluer la quasi-totalité des Comités du Niveau I de la Partie I d'ici la fin 2010, bien que certains comités ne soient pas évalués dans le calendrier de leurs mandats.</p> <p>En accord avec le cycle PWB, il est proposé de présenter un programme d'évaluation en profondeur de deux ans pour la biennale 2007/08.</p> <p>« ... neuf Comités et organes de Niveau I seront évalués en 2007/08, par vague de trois [comprenant] des évaluations de leurs programmes de la Partie II.</p>	C(2006)124/REV1	C/M(2006)16
Processus	<p>« ... un sous-groupe du Conseil devra accepter les termes de référence et la méthodologie d'évaluation, réviser lui-même les évaluations et présenter le Rapport d'Evaluation au Conseil, et sera responsable du suivi des recommandations résultant des évaluations.</p>	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	<p>« ... les évaluations en profondeur menées par le Sous-groupe de l'Evaluation se baseront sur les étapes présentées dans « Section VI, Comment seront menées les évaluations en profondeur » du document C(2004)190, comme amendé par cette décision.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « 6) Le Sous-groupe de l'Evaluation définit les Termes de référence et la Méthodologie. [Le Secrétariat du Conseil] organise la première réunion du sous-groupe de l'Evaluation avec le DSG compétent. Comité de Niveau I. »</li> <li>- « 7) [Le Secrétariat du Conseil] coordonne les données dans les études et les questionnaires aux capitales, avec la participation/le conseil des délégations permanentes »</li> <li>- « 8) L'analyse et l'interprétation des conclusions des évaluations par le sous-groupe de l'Evaluation, aidé par le [Secrétariat du Conseil. Discussions sur les conclusions des évaluations émises par le Sous-groupe de l'Evaluation, avec la participation des Présidents de Comités, des groupes des Responsables et des Directeurs de Niveau I.</li> </ul>	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	<p>Le Coordinateur de l'Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elabore une ébauche des TdR pour les évaluations individuelles</li> <li>- Met en œuvre un recueil de données et d'analyses, et présente les résultats à l'ESG</li> <li>- Interprète les analyses, établit les résultats, dresse les conclusions et les présente à l'ESG</li> <li>- Rédige les ébauches des recommandations pour l'ESG</li> <li>- Dresse le rapport d'évaluation et le présente à l'ESG.</li> </ul>	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20

	<p>Le Sous-groupe de l'Evaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valide l'ébauche des TdR avec l'accord des DSG, Comité de Niveau I et Directeur compétents</li> <li>- Suit la mise en œuvre et les résultats du recueil et de l'analyse des données</li> <li>- Conteste ou affirme les interprétations et les conclusions</li> <li>- Développe et finalise les recommandations</li> <li>- Valide le rapport d'évaluation avec la participation des DSG, Comité de Niveau I et Directeur compétents</li> <li>- Présente le rapport d'évaluation préliminaire au Conseil</li> <li>- Assure le suivi des éventuelles recommandations résultant des évaluations</li> </ul>		
	<p>« ... l'ESG a une vue d'ensemble sur le processus d'évaluation et sur les livrables, tandis que le Coordinateur de l'Evaluation est responsable de la mise en place journalière de la méthodologie et le rapport des résultats à l'ESG. »</p> <p>« ... les discussions autour de l'argumentation et la validation des rapports finaux étaient ouvertes à tous responsables compétents (parents et sous-organes) ainsi qu'au bureau des organes parents. »</p> <p>« ... la mise en place d'une participation plus large au processus d'évaluation au premier tour pourrait être reconduit au second tour et s'élargir afin de permettre à un plus grand nombre de parties prenantes de valider les Termes de Références au début de l'évaluation et d'examiner ses résultats intermédiaires et finaux.</p> <p>[La] première phase de suivi prendrait place au cours des six mois suivants l'évaluation et se concentrerait alors principalement sur la préparation d'actions de perfectionnement pertinentes. Le processus se répéterait au cours des six mois suivants, afin d'analyser l'étendue de la mise en œuvre d'actions appropriées.</p>	C(2006)98	C/M(2006)12
	<p>« ... sur la base d'analyses et de conclusions, la performance d'un comité serait explicitement classée pour chaque critère d'évaluation, comme très bas, bas, moyen, élevé ou très élevé. »</p> <p>« la présentation et les débats autour des rapports d'évaluation au sein du Comité sera clairement structuré en trois étapes, afin d'assurer la clarté du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- premièrement, le Comité Exécutif sera sollicité pour débattre sur la contribution essentielle d'une évaluation (en particulier les conclusions) ;</li> <li>- deuxièmement, il révisera les recommandations opérationnelles ;</li> <li>- troisièmement, une analyse plus politique sera mise en place, en insistant sur la structure des comités et leur possible évolution.</li> </ul>	C(2006)124/REV1	C/M(2006)16

C(2010)35/PART1

	<p>« ... le suivi en profondeur (de la mise en place des recommandations] aura lieu après un an pour l'ensemble des comités, suivant leur rapport d'évaluation, tandis que les comités avec un indice bas devront présenter un plan d'action dans un délai de six moi, au Comité de l'Evaluation.</p> <p>« ... les discussions [avec les Présidents des Comités siégeant au Conseil] devrait être programmées idéalement dans les six mois suivant la phase de suivi antérieure. Un ensemble de lignes directrices seront développées afin d'aider les Présidents à structurer cette partie des débats, sur la base des quatre critères d'évaluations que sont la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la viabilité. Aussi souvent que possible, ces discussions seront programmées au cours d'une session réservée du Conseil, en la présence du Député du Secrétariat Général compétent, en son rôle de directeur de groupes, et le directeur responsable. »</p>	C(2008)9	C/M(2008)4
Liens avec PIR et l'auto-évaluation	« L'évaluation en profondeur devrait tirer partie des résultats de l'évaluation annuelle des Programme Implementation Reports »	C(2004)91	C/M(2004)10
	« ... Les comités s'auto-évalueront continuellement, amélioreront et ajusteront leurs méthodes de travail, leurs rendement et leurs résultats attendus, afin d'optimiser leur structure et efficacité et s'assurer de leur pertinence dans l'accomplissement de leurs mandats. Ils obtiendront les priorités prévues et les impacts attendus. »	C(2004)190 & CORR1	C/M(2005)4
	<p>« L'évaluation en profondeur des Comités de Niveau I est conçue pour ajouter à la fois de la profondeur et de la largeur aux données fournies par les PIR, au sujet de la production des Résultats par les comités, en fournissant davantage d'informations et/ou plus de détails sur les points de vue de plus nombreuses parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quels impacts se produisent, comment ils se produisent, ou inversement pourquoi ils ne se produisent pas ;</li> <li>- qualité et visibilité des Résultats ;</li> <li>- orientation et fonctionnement des comités. »</li> </ul>	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20
	« Le PIR s'intéresse aux impacts attendus et réels sur le court-terme. Le processus d'Evaluation en profondeur regarde les impacts réels à plus long terme. Les comités sont encouragés à collecter des informations reflétant l'atteinte des Résultats Attendus en fonction des niveaux d'impact sur une base plus régulière que l'actuelle, afin de combler l'écart entre ces deux outils. Les conseils afférents devront s'assurer que cela est en accord avec le PIR et complète la participation du PIR à l'Evaluation en profondeur et à la performance améliorée du comité.	C(2006)79	C/M(2006)9
	« ... les questionnaires d'évaluation destinés aux responsables politiques nationaux et Européens sont aujourd'hui systématiquement acheminés via le coordinateur PIR siégeant aux Délégations Permanentes, afin d'aider à l'amélioration de la cohérence des PIR er des données d'évaluation concernant la qualité et l'impact des Résultats, en s'assurant que les mêmes répondants participent aux deux exercices. »	C(2008)9	C/M(2008)4